

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Préambule

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une étape obligatoire et essentielle dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 4312-1, L. 3312-1, L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5622-3 du CGCT).

Suivant l'article L. 2312-1 du CGCT, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (...).

La loi NOTRe du 7 août 2015 a étendu le périmètre du rapport à l'exposé d'informations précisant les différents paramètres des ressources humaines employées par la Ville telles que les éléments de rémunération, la durée effective du temps de travail et la structure des effectifs.

* * *

Le rapport sur les orientations budgétaires présente ainsi la stratégie de la municipalité sur les dépenses et les recettes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, pour le budget et les années à venir.

Le présent rapport présente successivement les recettes réelles de fonctionnement, les relations financières avec l'intercommunalité, les dépenses de fonctionnement et les projets d'investissement, il dresse enfin la situation de la dette communale.

Ce rapport précise également l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Bien qu'il n'ait aucun caractère décisionnel, la teneur de ce débat doit faire l'objet d'un rapport et d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, conformément au code général des collectivités territoriales.

Première étape du cycle budgétaire 2024, le rapport sur les orientations budgétaires participe à l'information des élus et sert de support aux discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Conscient de l'enjeu pour le territoire, le Conseil municipal votera le budget de la Ville en mars 2024.

Il s'agit avant tout d'orientations, le calibrage des dotations budgétaires pour 2024 étant susceptible, comme le prévoit le cadre réglementaire, d'évoluer dans les prochaines semaines avant le vote du budget primitif.

Par ailleurs, ce budget 2024 sera le premier document budgétaire établi sous la nouvelle norme comptable M57. En effet, dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi dite NOTRe), ce changement d'instruction budgétaire et comptable de M14 en M57 est rendu obligatoire au 1er janvier 2024.

L'objectif affiché par la loi vise à harmoniser le cadre réglementaire actuel qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables applicables selon les catégories de collectivités locales (M14, M52, M61, M71 et M831). Il s'agit ainsi de moderniser la comptabilité du secteur public

local, avec la mise en œuvre d'une nomenclature unique : la M57, qui constitue le référentiel le plus avancé en matière de qualité comptable.

Sur la gestion budgétaire, l'organe délibérant aura également la possibilité de se prononcer annuellement, à chaque vote du budget, sur un principe de fongibilité des crédits entre chapitres budgétaires, dans une limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette mesure doit permettre d'offrir aux collectivités une plus grande souplesse de gestion en réajustant les crédits selon les besoins et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettra également d'effectuer des opérations purement techniques avec moins de contrainte sur le calendrier budgétaire.

* * *

Introduction

Table des matières

Chapitre 1 : Le contexte économique et financier, de l'international au local, et ses impacts sur la construction budgétaire 2024	6
A - Une croissance économique mondiale fragilisée	6
B - La croissance française sous la pression de l'inflation	8
C - La loi de programmation des finances publiques (LPFP 2023-2027) : vers le retour à la maîtrise des dépenses publiques ?	11
D - Les principales mesures de la Loi de Finances 2024	12
1/ La DGF : + 320 millions d'euros	12
2/ Budget vert, dette verte...	13
3/ La fiscalité	13
4/ Vers la généralisation du Compte financier unique (CFU)	14
Chapitre 2 : La structuration des finances communales	15
A - La structure financière actuelle	18
1/ La section de fonctionnement	20
2/ La section d'investissement	21
B - Les grands indicateurs financiers, de l'épargne brute à la capacité de désendettement	23
1/ L'épargne	23
2/ La capacité de désendettement	24
3/ Les autres perspectives	25
C – Une masse salariale contenue, entre qualité de l'offre de service aux habitants et avancée dans les garanties sociales offertes aux agents	26
1/ La structure des effectifs au 31/12/2023	26
2/ L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel en 2024	30
D - Un désendettement depuis le début du mandat qui permet aujourd'hui de dégager des nouvelles marges de manœuvre pour financer le PPI	33
1/ Panorama de l'encours actuel	34
2/ Le profil d'extinction de l'encours de dette	36
Chapitre 3 : Les grandes orientations budgétaires et les priorités de l'action communale pour 2024	38
A - Une politique d'investissement volontariste malgré un contexte difficile	38
1/ La préparation de l'ouverture de 2 nouveaux équipements pour favoriser les politiques d'insertion, de proximité et d'égalité territoriale : la Fabrique de l'émancipation et les centres sociaux de Gagarine et Aubin	38

2/ Une politique renforcée sur l'Enfance et la Petite enfance	39
3/ Poursuite de l'amélioration du cadre de vie : entre transition écologique et renaturation en ville pour répondre aux enjeux climatiques	40
4/ Développer une offre sportive pour répondre aux besoins d'une population croissante	40
5/ Les autres investissements prévus au PPI	41
B - Un équilibre permis grâce à une section de fonctionnement ajustée au plus fin des besoins	42
1/ Optimiser au maximum les sources de financements	42
2/ Rationaliser au mieux les dépenses sans obérer la capacité à agir des services compte tenu de l'évolution de l'offre de services et la fréquentation importante des équipements municipaux	43
3/ Le développement de la politique sociale de proximité et des moyens alloués aux acteurs locaux	45

Conclusion

Introduction

L'enchaînement tragique des crises, conflits et bouleversements géopolitiques actuels (pandémie de la Covid, guerre en Ukraine, reprise du conflit israélo-palestinien, accélération du dérèglement climatique...) constituent autant de menaces concrètes sur l'économie mondiale, dont les conséquences sont multiples et impactent chacun dans sa vie quotidienne : envolée des coûts de l'énergie, hausse des carburants, inflation globalisée, renchérissement de l'accès au crédit, ralentissement du marché immobilier...

En France, ce contexte très dégradé et incertain pèse lourdement, depuis plus de 3 ans maintenant, sur l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, administrations publiques, associations, ménages...). Pour les seules collectivités, l'équation budgétaire devient chaque année un peu plus complexe.

L'Etat continue de s'appuyer par ailleurs sur les collectivités territoriales pour réduire la dépense publique nationale. Elles pourraient d'autant être mises à contribution en vue de l'assainissement des comptes qu'elles affichent globalement encore une excellente santé financière à fin 2022.

Pour autant, tandis que l'objectif de résorption progressive du déficit public devait, à l'origine, être adossé à une nouvelle série de pactes financiers pluriannuels conclus entre l'Etat et les strates des collectivités, il est désormais non-contraignant : tout au plus la loi de programmation prévoit-elle qu'il soit décliné par chaque collectivité au moment de son débat d'orientations budgétaires, de façon indicative, au niveau de son budget principal et de ses budgets annexes. Les indicateurs financiers de Romainville participent largement à cet effort.

Dans ce climat très incertain, cette préparation budgétaire s'inscrit également dans un contexte marqué par un risque de plus en plus prégnant d'une crise immobilière, coexistant avec une instabilité du marché énergétique, et une probable nouvelle envolée des prix du carburant en lien étroit avec les conflits européens et au proche orient.

Chapitre 1 : Le contexte économique et financier, de l'international au local, et ses impacts sur la construction budgétaire 2024

A - Une croissance économique mondiale fragilisée

Alors que le monde est à mi-parcours de ce qui devait être une décennie décisive pour le développement, son économie devrait enregistrer un triste record d'ici fin 2024 : la plus faible croissance du PIB sur une demi-décennie depuis 30 ans, selon l'analyse des dernières prévisions publiées par la Banque mondiale.

À certains égards, l'économie mondiale est en meilleure posture qu'il y a un an car le risque d'une récession globale s'est éloigné, en grande partie grâce à la vigueur de l'économie américaine. Néanmoins, les tensions géopolitiques croissantes pourraient engendrer de nouveaux risques à court terme.

Par ailleurs, les perspectives à moyen terme se sont assombries pour de nombreux pays en développement, en raison du ralentissement de la croissance dans la plupart des grandes économies, de l'atonie du commerce mondial et des conditions financières les plus restrictives depuis des décennies. Ainsi, la progression des échanges mondiaux en 2024 ne devrait représenter que la moitié de la moyenne enregistrée pendant les dix années ayant précédé la pandémie.

L'économie mondiale devrait connaître sa troisième année consécutive de ralentissement en 2024, avec un taux de croissance projeté à 2,9 %. En cause, des politiques monétaires et des conditions de crédit restrictives, un commerce mondial en berne et une faible dynamique d'investissement. Le récent conflit au Moyen-Orient a exacerbé les risques géopolitiques. La coopération mondiale est essentielle pour faire face aux niveaux élevés d'endettement, au changement climatique, à la fragmentation des échanges commerciaux, à l'insécurité alimentaire et aux conflits. Une action résolue des pouvoirs publics est également nécessaire pour encourager une accélération soutenue de l'investissement.

Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

PROJECTIONS

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2022	2023	2024
Production mondiale	3,5	3,0	2,9
Pays avancés	2,6	1,5	1,4
États-Unis	2,1	2,1	1,5
Zone euro	3,3	0,7	1,2
Allemagne	1,8	-0,5	0,9
France	2,5	1,0	1,3
Italie	3,7	0,7	0,7
Espagne	5,8	2,5	1,7
Japon	1,0	2,0	1,0
Royaume-Uni	4,1	0,5	0,6
Canada	3,4	1,3	1,6
Autres pays avancés	2,6	1,8	2,2
Pays émergents et pays en développement	4,1	4,0	4,0

Source FMI

1,3 %, ce qui représente une révision à la baisse de 0,1 pp par rapport aux prévisions de l'été 2023. Quant à la zone euro, la croissance de son PIB devrait être L'économie européenne a perdu de son dynamisme cette année, sur fond de coût élevé de la vie, de faible demande extérieure et de resserrement monétaire. L'activité économique devrait progressivement se redresser, parallèlement au redémarrage de la consommation, favorisé par la solidité constante du marché du travail, le dynamisme de la croissance des salaires et la poursuite de la baisse de l'inflation. Malgré le durcissement de la politique monétaire, l'investissement, soutenu par les bilans globalement solides des entreprises et la facilité pour la reprise et la résilience, devrait continuer à augmenter. En 2024, l'UE devrait voir son PIB progresser de légèrement plus faible, pour s'établir à 1,2 %.

L'inflation reste orientée à la baisse. Selon les estimations, elle serait tombée à 2,9 % en octobre dans la zone euro, après avoir atteint un pic de 10,6 % il y a un an. Il s'agit de son niveau le plus bas depuis juillet 2021.

Si le ralentissement de l'inflation au cours de l'année écoulée était dû principalement à la forte baisse des prix de l'énergie, il s'est aujourd'hui généralisé à l'ensemble des grandes catégories de consommation, au-delà de l'énergie et des denrées alimentaires. Alors que le resserrement de la politique monétaire se diffuse à l'ensemble de l'économie, l'inflation devrait continuer à diminuer, quoiqu'à un rythme plus modéré, du fait d'une atténuation plus lente, mais plus large, des tensions inflationnistes sur les denrées alimentaires, les produits manufacturés et les services. Dans la zone euro, l'inflation globale devrait passer de 5,6 % en 2023 à 3,2 % en 2024 et à 2,2 % en 2025.

B - La croissance française sous la pression de l'inflation

La loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine.

En 2024, la croissance serait de + 1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. L'inflation quant à elle diminuerait sensiblement à + 2,6 %.

En 2023, une politique dite de protection face à l'inflation a été menée en direction des particuliers, des entreprises et des collectivités. L'État a dépensé au total 36,8 milliards d'euros pour aider les ménages et les entreprises, grâce au bouclier sur le gaz et l'électricité qui a permis de limiter le niveau d'inflation à 4,9 % en 2023.

La maîtrise de la dépense est de nouveau érigée en priorité. L'année 2024 devant être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.

Cette loi de finances engage des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment en jouant sur la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique et le déploiement de dispositifs pour lutter contre les fraudes.

Initiée courant 2023, la loi de finances est aussi marquée par l'adoption d'une méthode nouvelle : les revues des dépenses publiques sur des aspects catégoriels et spécifiques de la dépense publique (dont notamment la maîtrise des dépenses de personnel par les collectivités territoriales) qui seront reprises chaque année, et la mise en place de réformes structurelles.

Les hypothèses retenues dans la loi de finances :

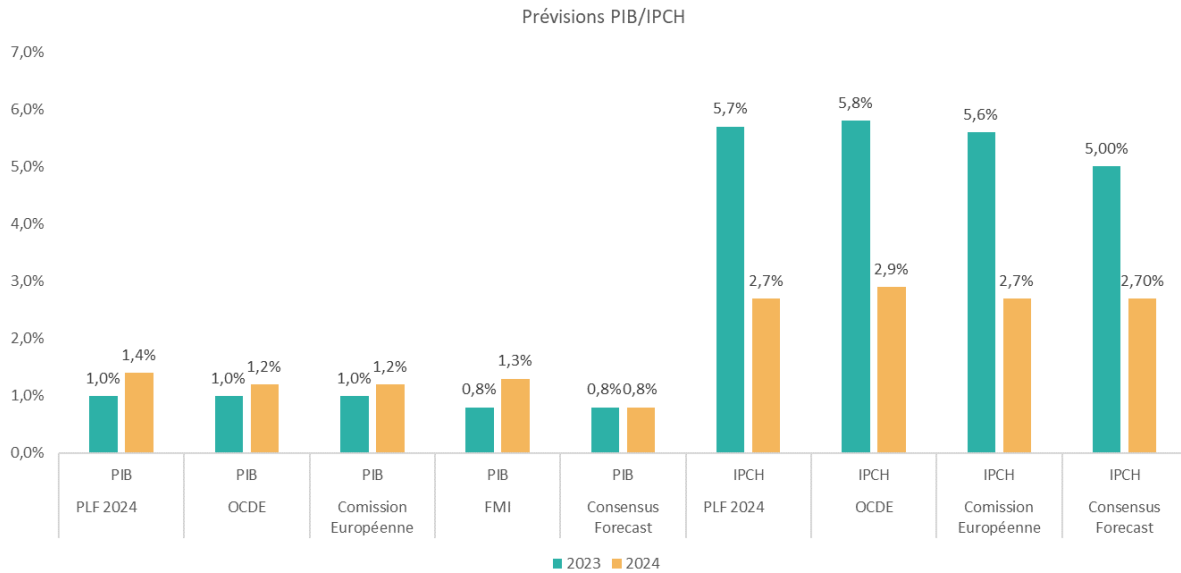
ÉCONOMIE FRANÇAISE	Exécution 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 639,1	2 818,1	2 930,8
Variation en volume (en %)	2,5	1,0	1,4
Variation en valeur (en %)	5,5	6,8	4,0
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ¹	0,2	1,3	1,3
Dépenses de consommation des ménages (en %)	2,1	-0,2	1,8
Investissement des entreprises non financières (en %)	3,8	3,2	0,9
Exportations (en %)	7,4	2,1	3,5
Importations (en %)	8,8	0,3	3,1
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	5,3	4,8	2,5
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-163	-105	-95
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) ²	-4,8	-4,9	-4,4

La croissance économique : Après le décrochage de près -8% du PIB (Produit Intérieur Brut) français en 2020 en lien avec la crise sanitaire, puis son rebond de quasiment +7% en 2021, avant d'augmenter de 2,6% en 2022, une dégradation globale de la conjoncture économique mondiale est à l'oeuvre. Dans le sillage de la crise énergétique ayant accentué l'accélération de l'inflation qui se ressentait dès



fin 2021, la croissance française devrait se limiter à 1,0% en 2023, puis 1,4% envisagé pour 2024, avant de s’orienter vers 1,7%/an au-delà.

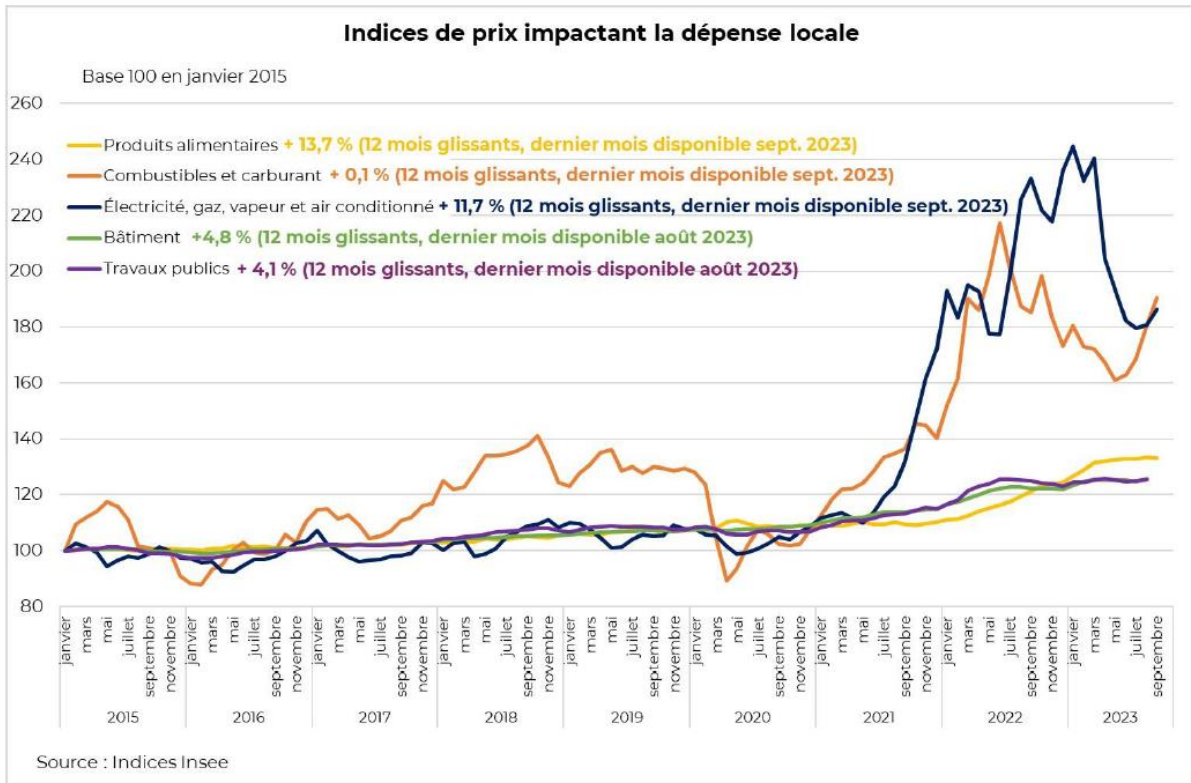
Les prévisions de croissance pour l’année 2024 du Gouvernement anticipent une progression du PIB de + 1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l’économie française. Le principal soutien à l’activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décréue



anticipée de l’inflation. La contribution du commerce extérieur serait ainsi légèrement positive, les importations étant elles aussi plus dynamiques du fait du rebond de la consommation. En revanche, l’investissement pâtirait progressivement de la hausse des taux d’intérêts réels.

Inflation : Selon le rapport économique, social et financier joint au projet de loi de finances pour 2024, l’inflation baisserait légèrement à + 4,9 % sur l’année 2023 en moyenne annuelle (après + 5,2 % en 2022).

La composition de l’inflation évolue cependant sensiblement, après une première phase d’inflation énergétique, suivie par la hausse des prix alimentaires et manufacturés, ceux-ci sont amenés à se normaliser sous l’effet du ralentissement des prix de production et des matières premières. L’inflation des services prend progressivement le relais tandis que des aléas persistent sur l’évolution des cours du pétrole et du gaz (ex : forte volatilité des cours du pétrole depuis la fin septembre).

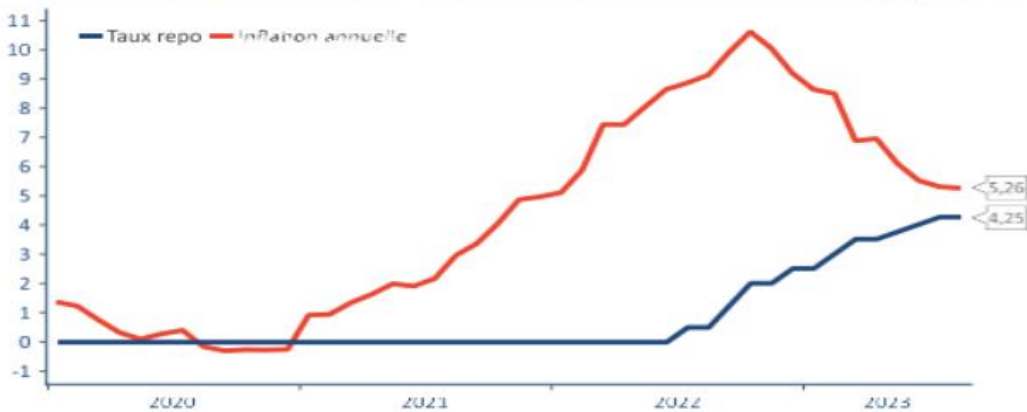


Taux directeurs : Alors que l’inflation tarde à baisser, la Banque Centrale Européenne (BCE) doit faire face à la détérioration de l’économie en zone euro (baisse de l’activité, crise sur le marché immobilier).

Un an après avoir lancé le cycle de relèvement des taux le plus rapide de son histoire, avec 10 hausses consécutives, la BCE garde le cap. Depuis le 20 septembre 2023, le taux de dépôt, celui de référence, a subi une nouvelle hausse de 25 points de base pour atteindre 4 %, un niveau jamais atteint depuis le lancement de la monnaie unique en 1999. Le taux de refinancement se situe quant à lui à 4,50 %.

Ce cycle inédit de hausse des taux a eu des effets manifestes : la distribution de crédit et la progression de la masse monétaire ont freiné. Cependant, l’inflation reste éloignée de la valeur cible fixée à 2%. D’après les projections de la BCE, cette cible de 2 % d’inflation ne serait atteinte qu’au plus tôt en 2025. Il faudra donc encore attendre quelques mois avant que ne s’amorce une détente des taux.

TAUX DIRECTEURS ET INFLATION EN ZONE EURO, EN %

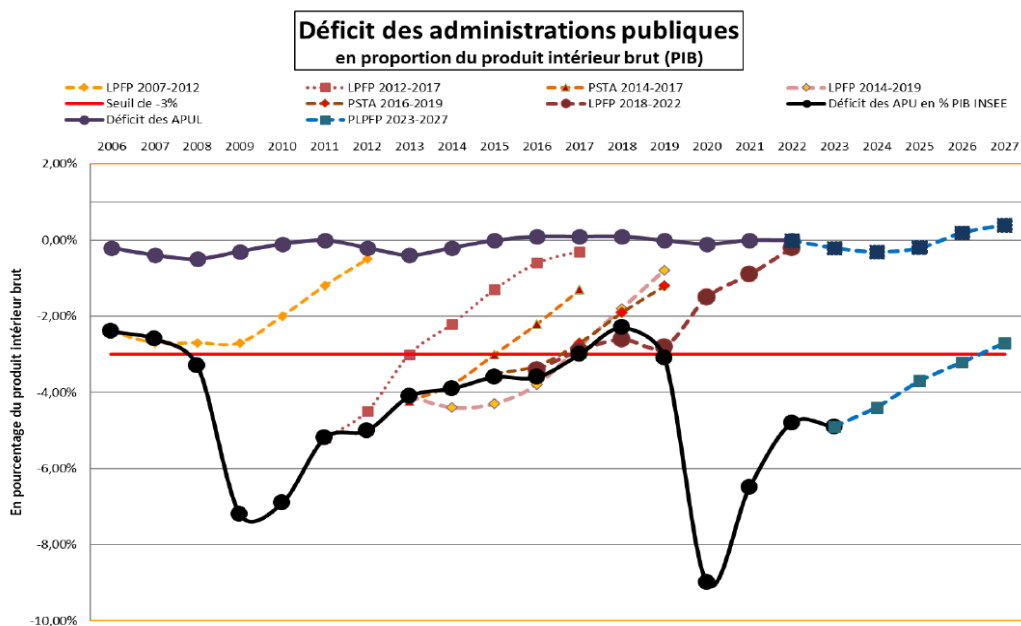


Sources : RichesFlores Research, Macrobond

C - La loi de programmation des finances publiques (LPFP 2023-2027) : vers le retour à la maîtrise des dépenses publiques ?

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023-2027, adoptée par 49.3, ambitionne à la fois de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Elle prévoit de ramener le déficit public sous la barre des 3% du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans. Après une stabilisation à 4,8% en 2022 et 4,9% en 2023, le déficit public serait ramené à 4,4% en 2024, à 3,7% en 2025 puis 3,2% en 2026 pour atteindre 2,7% en 2027.



Parallèlement, la dette publique serait relativement stable à 109,7% du PIB en 2023 et 2024, à 109,6% en 2025, à 109,1% en 2026 avant de baisser à 108,1% en 2027 (contre 111,8% pour 2022).

La loi prévoit notamment :

- la trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps (à trois ans maximum à partir de 2024) et ne pourront être prolongées qu'après une évaluation ;
- le cadre financier pluriannuel de l'État et des administrations publiques centrales, avec un objectif "au plus" de stabilité globale des schémas d'emploi d'ici 2027, donc de possible diminution ;
- **la trajectoire 2023-2027 des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales** (près de 55 millions d'euros en 2023 pour atteindre plus de 56 millions en 2027) ;
- une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en réduisant de 30% le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement ("dépenses brunes") et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte. Les dépenses liées aux mesures de relance sont exclues du calcul ;

- des dispositifs d'aides aux entreprises de l'État qui ne pourront être créés, étendus ou prolongés que dans la limite de trois ans à partir de 2024. Ces aides ne pourront être étendues ou prolongées qu'après une évaluation ;
- le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales, avec un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de 4,8% en 2023 à 1,3% en 2026 et 2027 (hors dépenses non pilotables comme le revenu de solidarité active -RSA) ;
- le cadre financier pluriannuel des administrations de sécurité sociale, avec un pilotage et un bornage dans le temps des niches sociales (à trois ans maximum à partir de 2024)

La loi crée un dispositif d'évaluation de la qualité de l'action publique, sur la base d'évaluations annuelles thématiques des politiques publiques, pour éclairer la préparation des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale. Ces évaluations devront être réalisées par le gouvernement et transmises au Parlement au plus tard le 1er avril de chaque année. Elles devront dresser la liste des doublons de compétences et de missions entre les administrations publiques.

Pour une meilleure information du Parlement, le texte a été complété par les députés afin que le gouvernement présente également chaque année :

- la liste des trente niches fiscales les plus coûteuses, arrivant à échéance ainsi qu'une évaluation des niches non bornées dans le temps ou profitant à peu de bénéficiaires ;
- la liste des niches sociales arrivant à échéance ;
- une stratégie pluriannuelle définissant les financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale, compatible avec les objectifs et la programmation des moyens financiers de la loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC).

Le texte initial du gouvernement instaurait, enfin, des pactes de confiance dans un article 23, supprimés au Sénat. Ces pactes de confiance imposaient aux collectivités locales de participer à l'effort de redressement des comptes publics, avec une progression des dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point pour quelques 500 collectivités (comme une version remasterisée des accords de Cahors, qui n'ont pas survécu à la crise sanitaire).

D - Les principales mesures de la Loi de Finances 2024

Au terme de trois mois d'un parcours parlementaire jalonné de recours à la procédure du "49.3", la loi de finances pour 2024 a été publiée au Journal officiel du 30 décembre, après avoir été amputée de quelques-uns de ses articles, par suite de leur censure par le Conseil constitutionnel.

1/ La DGF : + 320 millions d'euros

Au total, la loi de finances pour 2024 porte de très nombreuses dispositions concernant le secteur public local. La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 320 millions d'euros en 2024 (exactement comme en 2023), pour atteindre 27,24 milliards d'euros (art. 130). La hausse bénéficie pour l'essentiel aux communes (art. 240) : 140 millions d'euros sont affectés à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros à la dotation de solidarité rurale (DSR).

La Ville sera bénéficiaire de cette augmentation de la DGF notamment par le biais de la composante dotation forfaitaire. Celle-ci prend en considération l'évolution de la population, donnée qui a évolué de 5.43% au 1^{er} janvier 2024 pour la ville, dynamique la plus forte du département.

Par comparaison avec la situation financière des autres communes bénéficiaires, la DSU de la Ville pourrait évoluer favorablement.

2/ Budget vert, dette verte...

Par ailleurs, la loi de finances instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un "budget vert" (art. 191), c'est-à-dire un document budgétaire présentant l'impact environnemental de leurs dépenses.

A partir de l'exercice 2024, ce document présentera dans les collectivités concernées "les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France".

En lien avec Est Ensemble lui-même en partenariat avec OuiAct et FCL, la Ville travaille à intégrer cette dimension dans son exécution budgétaire pour valoriser les actions et démarches pérennes mises en œuvre.

En complément, les collectivités de plus de 3.500 habitants ont aussi désormais la possibilité "d'identifier et isoler" la part de leur endettement consacrée à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (art. 192), ce que l'on appelle couramment la "dette verte".

Un article dont la ville de Romainville attend la déclinaison réglementaire pour travailler avec ses partenaires financiers et valoriser les actions territoriales sur cet axe majeur.

Enfin, cette loi de finances **augmente à 2,5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards l'an dernier) le fonds vert** destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique. En prévoyant au sein de cette enveloppe un montant de 500 millions d'euros pour le plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires.

La Ville de Romainville déposera à nouveau en 2024 de nouveaux projets subventionnables via le fonds vert portant sur la renaturation et/ou sur la rénovation et la modernisation des équipements publics.

3/ La fiscalité

L'article 151 accorde aux élus locaux un peu de souplesse pour augmenter les taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. En outre, la prise en compte de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels – qui servent au calcul de la taxe foncière dont doivent s'acquitter les propriétaires de ces locaux – est repoussée à 2026 (art. 152). Pour rappel, la loi de finances pour 2023 avait déjà acté un décalage de deux ans de cette mesure, qui, initialement, devait entrer en vigueur dès 2023.

Majoration forfaitaire des bases fiscales

Le PLF 2024 prévoit comme chaque année la mise en œuvre en année N du coefficient de majoration forfaitaire des bases fiscales à hauteur de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) constaté de novembre N-2 à novembre N-1 soit +3.9%.

Révisions annuelles des bases locatives cadastrales							
2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2024
0,40%	1,10%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%

Pour la commune, les hypothèses retenues dans le cadre de la revalorisation des bases fiscales de la taxe foncière sont les suivantes :

- +3.9% au titre de revalorisation nominale, issue de la loi de finances
- +5% au titre de la revalorisation physique des bases, résultat de la progression de la population et la projection des logements livrés courant 2023

4/ Vers la généralisation du Compte financier unique (CFU)

La loi de finances pour 2024 prévoit par ailleurs la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du compte financier unique (CFU), qui fait l'objet cette année d'une expérimentation par près de 1.800 collectivités (art. 205). Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

Comme suite au passage en M57 au 1^{er} janvier, la ville devra se conformer dans les prochaines années à ces nouvelles directives.

Chapitre 2 : La structuration des finances communales

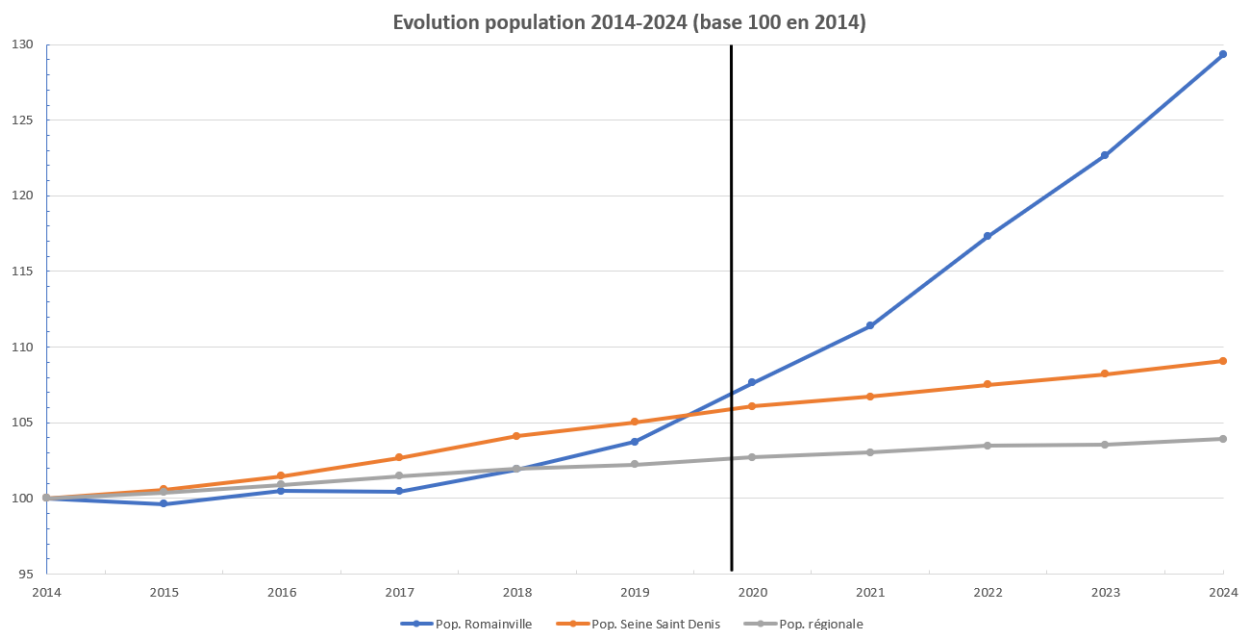
Après une année 2023 marquée par une inflation exceptionnelle, notamment dans les domaines de l'énergie et des denrées alimentaires, le budget 2024 reste soumis à cette forte pression et aux incertitudes dépendantes de la situation géopolitique internationale. Pour rappel, et comme évoqué dans les données économiques ci-dessus, **l'inflation a été estimée à 3.9% pour l'année 2024 après avoir subi une hausse de plus de 10% sur les 2 dernières années.**

Ainsi le budget communal 2024 continue de subir les effets de l'inflation, malgré une stabilisation relative du coût de certains fluides, le renchérissement des denrées alimentaires se poursuit alors que la ville se positionne comme un acteur majeur du " bien manger". Par ailleurs, le contexte inflationniste impacte également un certain nombre de marchés nécessaires à l'approvisionnement en fournitures de base (papier et consommables, produits ménagers, matériel technique...). Enfin, de manière mécanique, l'inflation impacte à la hausse la première part du FCCT (+133 k€) ainsi que les taux d'intérêt des emprunts en cours indexés sur des taux variables.

En parallèle, la population Romainvilloise est passée de 31 554 habitants à 33 266 au 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle progression de 5.43% vient s'ajouter à celles constatées depuis 2019 qui fait ressortir la Ville comme celle devant faire face à l'augmentation la plus importante d'Ile de France.

ROMAINVILLE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Valeur légale</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>
Population Insee	26 640	27 655	28 615	30 171	31 554	33 266
Variation (%)	1,78%	3,81%	3,47%	5,44%	4,58%	5,43%
Ecart (nb)	467	1 015	960	1 556	1 383	1 712
Département SSD	1 606 660	1 623 111	1 632 677	1 644 903	1 655 422	1 668 670
Variation (%)	0,88%	1,02%	0,59%	0,75%	0,64%	0,80%
Région IDF	12 117 132	12 174 880	12 213 447	12 262 544	12 271 794	12 317 279
Variation (%)	0,29%	0,48%	0,32%	0,40%	0,08%	0,37%

Jusqu'en 2019, la population de la ville évoluait dans une relative normalité par rapport aux tendances départementales et régionales. A partir de 2020, comme en témoigne le graphique ci-dessous, le dynamisme est constant et soutenu : +20.3% en 2024, avec des taux de progression bien supérieurs à ceux des autres collectivités.



Cette augmentation constante et rapide de la population depuis plusieurs années impacte également le processus budgétaire car elle nécessite sans cesse des ajustements liés d'une part, à l'augmentation quantitative des habitants et usagers qui fréquentent les structures municipales, et d'autre part, à l'augmentation des offres de services plus qualitatives et donc plus attractives.

Quelques indicateurs de fréquentation permettent de mieux comprendre leur impact budgétaire :

- Une hausse des effectifs scolaires de 5% entre les rentrées 2023 et les prévisions de 2024 (+177 enfants)
- Une augmentation entre 2019 et 2023 du nombre d'heures d'accueil des enfants de 71% sur les accueils centre de loisirs du mercredi/soir et matin (dont +15% sur la dernière année). Ce chiffre est ramené à 56% à effectif constant, ce qui démontre à la fois l'effet lié à l'augmentation des effectifs scolaires mais aussi à la qualité de l'offre de service proposée. De la même manière, sur les périodes de vacances scolaires, on retrouve une augmentation de 59% et de 45% ramené à des effectifs constants.
- S'agissant des centres sociaux, l'augmentation des fréquentations sur les 2 dernières années est également conséquente et concernent tous les différents publics accueillis : pour les enfants + 22% dont 4% sur 2023, pour les jeunes + 68% même si on peut constater une stabilisation en 2023, et pour les familles + 98% dont 32% sur 2023. Les séjours famille ont également connu un grand succès : 4 séjours familles ont pu être organisés en 2023 dont un point d'orgue pour celui ayant réuni les familles de Gagarine avec 77 participants. En 2 ans, le nombre de participants à ce séjour a connu une hausse de 81%.
- Sur les offres de la médiathèque, la fréquentation générale a augmenté de plus de 30% sur la dernière année et le nombre de nouveaux inscrits est en hausse également de

+13%. Le nombre d'emprunts de documents connaît lui aussi une hausse de 11% en 2023.

- Concernant l'offre culturelle, 42 spectacles ont été programmés au Pavillon et in situ, et plus de 7500 personnes ont été accueillies, hors le festival Cirk Court qui a permis de rassembler plus de 2000 spectateurs autour de 16 représentations. En moyenne, sur la programmation culturelle, le taux de remplissage tous spectacles confondus est de 93% ce qui est un résultat de très bon niveau. Au niveau de l'action culturelle dans les écoles, plus de 4300 enfants ont pu bénéficier de représentations sur leur temps scolaire, ce qui représente plus que la totalité des enfants scolarisés sur le territoire communal.
- Sur les activités proposées aux seniors, certaines ont été multipliées par 2 en 2023 (comme par exemple les randonnées et les sorties à la journée). En 2024, un effort particulier sera fourni dans le cadre du budget pour développer encore ces activités et animations.

De même, les dernières années ont été marquées par des décisions gouvernementales de **mesures RH visant à accompagner le pouvoir d'achat des agents publics** mais sans compensation, entraînant un surcoût pour la ville (1,27 M€). Si la municipalité est bien sûr en faveur des mesures de soutien au pouvoir d'achat des agents du service public et a souhaité les mettre en œuvre le plus rapidement possible (+526 k€ alloués aux agents au travers de la revalorisation du CIA et des chèques de fin d'année, et la prime de pouvoir d'achat des agents), elle déplore que leur modalité de financement reste à la charge entière des collectivités territoriales, réduisant d'autant leurs capacités financières.

L'année 2024 sera marquée par les JOP puisque la Seine-Saint-Denis sera au cœur de cette célébration sportive planétaire. Toutefois, au-delà de ces quelques semaines d'épreuves sportives qui rassembleront autour des valeurs olympiques et paralympiques, c'est avant tout une opportunité pour le développement des politiques publiques dans le champ du sport, de l'éducation, de la culture, de la citoyenneté, le développement économique, l'emploi et l'insertion. Romainville s'inscrit complètement dans cette dynamique, avec une offre très diversifiée dès le début de l'année 2024 jusqu'à la fin de l'été.

Enfin, **le printemps 2024 se concrétisera également par l'arrivée tant attendue du métro**, sur le prolongement de la ligne 11 et à l'ouverture de la station Carnot. Bien qu'un formidable accélérateur des transformations au service de l'amélioration du cadre de vie de nos habitants, cette nouvelle modalité de transport aura sans nul doute des impacts que la Ville se devra d'accompagner notamment en termes de circulation, de sécurité, etc...

Malgré ces facteurs exogènes qui contraignent fortement l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, **la Ville poursuit sa recherche systématique de recettes nouvelles** dans un dialogue exigeant et constructif avec l'Etat mais aussi ses partenaires institutionnels. D'autant que cette optimisation de nos ressources ne doit pas nous faire oublier les incertitudes liées au contexte macroéconomique, à la volonté sans cesse répétée par l'État de faire contribuer les collectivités au redressement des finances publiques, ou encore le tassement de la croissance économique et la remontée des taux d'intérêt qui anesthésient le marché immobilier et donc amoindrissent certaines recettes fiscales comme les droits de mutation par exemple.

Ses efforts de gestion doivent se poursuivre pour nous permettre de **ne pas mettre davantage à contribution les habitants dans ce contexte inflationniste, mais surtout pour financer des investissements majeurs**. Il s'agit d'une part de reconduire le bouclier tarifaire mis en place en 2023, mais également de préparer l'avenir pour coller au plus près des enjeux de quotidienneté et aux besoins des romainvillois.

Le budget 2024 proposé est donc un budget de réalisations et de maturité. En effet, après l'élaboration du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) et la priorisation des grandes opérations phare du mandat, de nombreuses études et concertations ont pu être menées. Ce budget 2024 sera donc le temps de la concrétisation opérationnelle des projets. Ces investissements permettront de poursuivre la transformation écologique, sociale et solidaire, engagée depuis plus de 3 ans maintenant.

Aussi, avant de détailler plus en profondeur les grandes priorités de l'action communale pour l'année 2024, il est important de comprendre la structure financière actuelle de la collectivité et comment la préparation budgétaire actuelle répond aux principaux indicateurs de gestion de la stratégie financière.

A - La structure financière actuelle

A ce stade de la préparation budgétaire, les tableaux ci-dessous présentant l'équilibre financier demeurent provisoires. En effet, l'ensemble des données et informations suivantes sont encore susceptibles d'évoluer dans l'attente du vote du budget. Les résultats 2023 sont également en cours de finalisation avec le Trésor public au moment de cette rédaction.

F
O
N
C
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

Charges courantes 57,5 M €
<i>011 / Charges générales</i> <i>012 / Charges de personnel</i> <i>014 / Atténuations produits</i> <i>65 / Autres charges</i>
68 / Provisions 0,1 M€
66 / Intérêts de la dette 1,6 M€
67 / charges exceptionnelles 30 k€
Autofinancement : 15,7 M €

Total : 74 928 793 €

DEPENSES

Excédent de fonctionnement 8,1 M €
73 / Impôts et taxes 51,2 M €
74 / Dotations et participations 11,5 M €
70 / Produits des services 3,5 M €
75 / Produits courants 0,3 M €
013 / Atténuation de charges 0,3 M €
77 / Produits exceptionnels 40k €

Total : 74 928 793 €

RECETTES

I
N
V
E
S
T
I
S
O
S
M
E
N
T

Dépenses d'équipement 32,2 M €
<i>20-21 / Immobilisations incorporelles et corpelles</i> <i>204 / Subventions d'équipement versées</i> <i>Opérations pour compte de tiers</i>
Capital de la dette 5,1 M €
Dépenses réelles 0,3 M € Dépenses financières
Dépenses ordre 0,3 M €
Déficit d'investissement reporté 15,4 M €

Total : 53 349 970 €

Recettes d'équipement 23,4 M €
<i>Subventions, Dotations, Excédents capitalisés Immobilisations financières</i>
Emprunts et dettes 13,9 M €
Recettes ordre 0,3 M €
Autofinancement 15,7 M €

Total : 53 349 970 €

* Projection du BP 2024.

Les données sont provisoires et peuvent évoluer en fonction des opérations de clôture et des arbitrages / Echelle non représentative

Afin d'assurer sa capacité d'investissement et son autonomie financières, la municipalité entend mettre en oeuvre une politique de gestion exigeante et volontariste, garantie par une trajectoire financière saine et responsable et développer sa capacité d'investissement. Ainsi, le budget communal doit pouvoir :

- ✓ Respecter une épargne brute supérieure à 10% des recettes réelles de fonctionnement
- ✓ Dégager une marge d'autofinancement suffisante pour soutenir et porter les dépenses d'équipement
- ✓ Maintenir le ratio d'endettement en dessous de 8 ans
- ✓ Maintenir un endettement en €/habitant identique en fin de mandat à celui du début de mandat

1/ La section de fonctionnement

Malgré une certaine dynamique des recettes réelles de fonctionnement (+2,05%), les dépenses réelles de fonctionnement (+4,3%) croissent plus vite que les recettes. Plusieurs explications en sont la cause :

- L'ensemble des recettes prévisionnelles n'a pas pu faire l'objet d'inscriptions budgétaires du fait d'un retard dans les notifications des financeurs.
- De plus l'application d'un bouclier tarifaire appliqué depuis 2023 pour contrebalancer les impacts de l'inflation ne permettent pas de compenser les augmentations naturelles des dépenses, elles-mêmes impactées par l'inflation.
- De surcroît, la revalorisation des bases fiscales déclinée dans la loi de finances 2024 (+3.9%) est inférieure à l'évolution dynamique de la population romainvilloise (+5.43%).
- La Ville subit également un certain nombre de mesures exogènes qui ont un impact financier majeur. Outre les mesures RH de revalorisation des salaires des agents, et la montée significative des taux d'emprunts, la Ville doit également faire face à des participations sur lesquelles elle n'est pas décisionnaire. C'est par exemple le cas de la participation au budget des Sapeurs-Pompiers, la participation des villes à Est Ensemble dans le cadre du FCCT ou encore la participation financière à Tables communes (anciennement le Siresco) dont la cotisation dépend également du nombre d'adhérents du syndicat. Ainsi, sur les 2459 k€ d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, plus de 65% de celles-ci sont des coûts imposés pour la collectivité. Autrement dit, même si la Ville n'avait décidé aucune mesure budgétaire nouvelle, les dépenses auraient tout de même augmenté (+2.8%) plus vite que les recettes (+2.05%).

Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2024 *	BP 2023	% BP 23 / 24
011	Charges à caractère général	14 880 595	14 750 440	0,88%
012	Charges de personnel	29 986 516	28 519 628	5,14%
014	Atténuation de produits	45 000	-	
65	Autres charges de gestion courante	12 566 426	12 060 910	4,19%
Total des dépenses courantes		57 478 537	55 330 979	3,9%
66	Charges financières	1 604 422	1 208 700	32,7%
67	Charges exceptionnelles	30 000	114 216	-73,7%
68	Dotations provisions semi-budgétaire	100 000	100 000	0,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		59 212 959	56 753 895	4,3%
042	Opérations d'ordre	1 850 000	2 200 000	-15,9%
023	Virement à la section d'investissement	13 865 834	14 435 891	-3,9%
Total des dépenses de fonctionnement		74 928 793	73 389 785	2,1%

Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2024 *	BP 2023	% BP 23 / 24
013	Atténuation de charges	345 000	100 000	245,00%
70	Produits des services et du Domaine	3 546 864	3 757 863	-5,61%
73 / 731	Impôts et taxes	51 151 433	49 603 623	3,12%
74	Dotations et participations	11 527 488	11 714 903	-1,60%
Total des recettes courantes		66 825 492	65 499 418	2,02%
76	Produits financiers	-	-	
77	Produits exceptionnels	40 000	20 000	100,00%
78	Reprises sur provisions semi-budgétaire			
Total des recettes réelles de fonctionnement		66 865 492	65 519 418	2,05%
042	Opérations d'ordre	-	-	
R 002	Résultat reporté de fonctionnement	8 063 301	7 870 367	2,45%
Total des recettes de fonctionnement		74 928 793	73 389 785	2,10%

Avec plus de 7,7 M€, l'épargne brute est par ailleurs bien au-dessus des 10% des recettes réelles de fonctionnement visés dans la stratégie financière de la collectivité. Cela signifie que, malgré cet effet de ciseau ponctuel, la situation financière de la collectivité reste globalement saine.

2/ La section d'investissement

Sur la section d'investissement, 2 points majeurs sont notables :

- d'une part, l'évolution de plus de 25% des dépenses d'investissement courantes (cf infra – Chapitre 3)
- et d'autre part, l'augmentation du recours à l'emprunt fixé à ce stade de la préparation budgétaire à 13.9 M€, tout en restant sur un encours de dette inférieur à celui du début de mandat et une capacité de désendettement largement inférieure aux indicateurs communément admis. De même, le ratio de dette par habitant est passé de 1545 €/hab en 2020 à 972 €/hab à fin 2023.

Comme indiqué précédemment, ce budget 2024 se veut être un budget de réalisations notamment par la mise en œuvre opérationnelle d'opérations phare du mandat. Cette orientation se traduit pleinement dans les inscriptions des dépenses d'investissement qui, avec les reports 2023, passent de 25.6 M€ à 32.1 M€. Le détail de ces dépenses figure au chapitre 3 du présent rapport.

S'agissant de l'emprunt, le montant nécessaire à l'équilibre du BP24 est de 13.9 M€. Son évolution s'explique en premier lieu par l'augmentation importante de 25% des dépenses d'investissement, mais aussi en second lieu, par le fait que la Ville n'a pas mobilisé ses emprunts depuis 3 ans. Dès lors, elle n'a pas engrangé d'excédent en section d'investissement, et elle finance donc ses investissements par son autofinancement.

Cette évolution n'entache cependant en rien les indicateurs de gestion de la dette puisque, même si la collectivité empruntait la totalité de cette somme, la capacité de désendettement serait de 5.1 années, soit largement moins que la situation financière du début de mandat.

Par ailleurs, avec un désendettement de plus de 31% en 3 ans et une capacité de désendettement à 2.7 à la fin de l'année 2023, la Ville devrait pouvoir bénéficier d'une belle signature auprès des partenaires financiers dans le cadre de sa campagne d'emprunts.

Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2024 *	BP 2023	% BP 23 / 24
20	Immobilisations incorporelles	747 000	721 500	
204	Subventions d'équipement versées	919 667	2 081 498	
21	Immobilisations corporelles	25 165 568	15 182 081	
23	Immobilisations en cours	-	428 000	
	Reportes n-1	5 315 921	7 258 269	
Total des dépenses courantes d'investissement		32 148 156	25 671 348	25,2%
13	Subventions d'investissement		-	
16	Emprunts et dettes assimilées	5 080 000	4 691 000	
27	Autres immobilisations financières	300 000	580 000	
45	Opérations pour compte de tiers	125 000	50 000	
Total des dépenses réelles d'investissement		37 653 156	30 992 348	21,5%
041 / 040	Opérations d'ordre	300 000	-	
D 001	Résultat reporté d'investissement	15 396 814	12 863 856	
Total des dépenses d'investissement		53 349 970	43 856 205	21,6%

Les recettes d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2024 *	BP 2023	% BP 23 / 24
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 250 000	1 613 000	
13	Subventions d'investissement	1 010 000	2 172 700	
024	Produits des cessions	-	-	
	Reportes n-1	10 145 220	11 354 702	
Total des recettes courantes d'investissement		12 405 220	15 140 402	-18,07%
16	Emprunts et dettes assimilées	13 936 401	2 932 489	
27	Autres immobilisations financières	300 000	330 000	
45	Opérations pour compte de tiers	125 000	50 000	
Total des recettes réelles d'investissement		26 766 621	18 452 891	45,05%
021	Virement de la section de fonctionnement	13 865 834	14 435 891	
041 / 040	Opérations d'ordre	2 150 000	2 200 000	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 567 515	8 767 423	
Total des recettes d'investissement		53 349 970	43 856 205	21,65%

NB : Les recettes d'investissement inscrites constituent un niveau plancher que la collectivité pourra abonder en fonction des notifications en cours d'année. De nombreux projets ont d'ores et déjà fait l'objet de dépôt auprès des partenaires institutionnels (cf p 41).

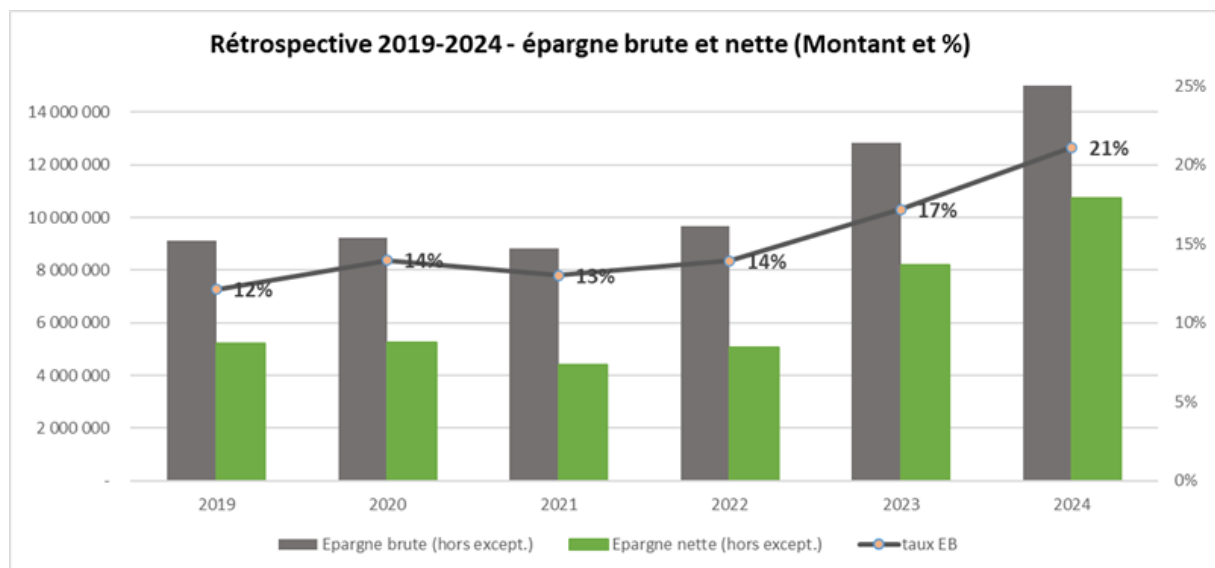
B - Les grands indicateurs financiers, de l'épargne brute à la capacité de désendettement

Dans la continuité du pilotage de sa stratégie financière, la Ville porte une attention particulière sur quelques grands indicateurs financiers, notamment pour s'assurer de la capacité de la ville à mener ses projets (tout en restant dans les normes communément admises) et sans mettre en difficultés l'avenir.

1/ L'épargne

L'épargne brute (appelée également capacité d'autofinancement) correspond à l'épargne de gestion diminuée du résultat financier (chapitre 76 moins chapitre 66), hors produits et charges exceptionnels (chapitres 67 et 77).

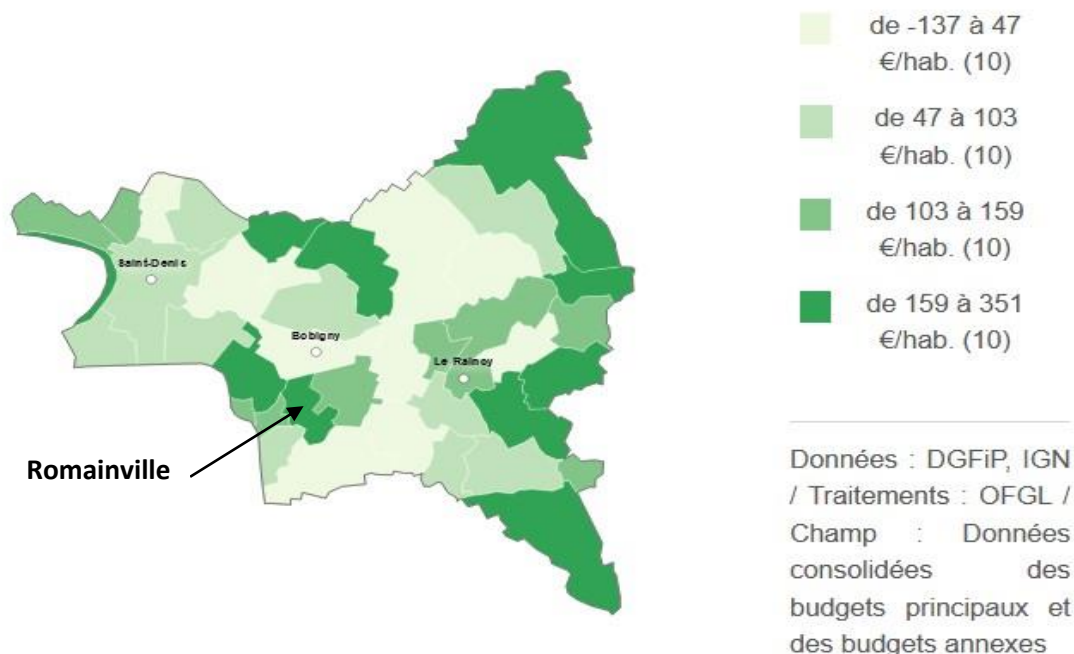
L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute de laquelle est retirée l'annuité de la dette en capital (hors opérations de réaménagement). Le résultat représente la capacité propre d'investissement de la collectivité une fois qu'elle s'est acquittée de toutes ses dépenses obligatoires (remboursement de la dette, paiement du personnel, entretien de ses bâtiments, etc.).



Sur la période 2019-2021, l'épargne brute de la ville s'est stabilisée dans une fourchette entre 8 et 10 M€. Depuis 2022, elle est en progression constante et dépasse les 14 M€ au BP24. Le taux d'épargne brute est lui de 21% contre précédemment un taux aux alentours de 14%. L'épargne nette suit la même évolution. La conservation de cette épargne nette à l'issue de l'exercice 2023 corrobore le choix que la Municipalité avait fait d'augmenter sa fiscalité directe pour financer les équipements de demain. Ce schéma en est l'illustration.

Communes - Epargne nette par habitant en 2022 (en €/hab.)

Seine-Saint-Denis



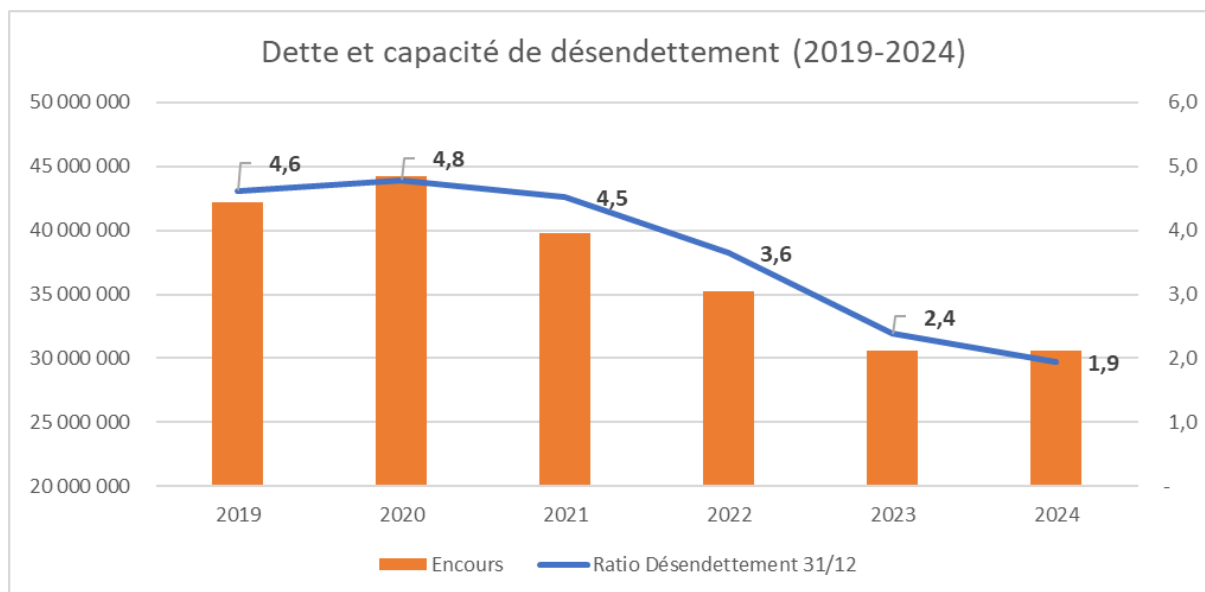
En 2022, cette représentation de l'épargne nette par habitant montre la bonne situation de la Ville par rapport à ses homologues du territoire et dans le département. La Ville se situe dans la partie haute.

2/ La capacité de désendettement

La capacité de désendettement, est calculée en divisant l'encours de la dette sur l'épargne brute. Ce ratio mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital de la dette si la commune y affectait l'intégralité de son épargne brute (cf supra).

La capacité de désendettement de Romainville ressort à 2.4 ans à fin 2023, selon les dernières estimations de résultat. Elle est donc dans la norme optimale au regard des indicateurs financiers suivis par nos partenaires. Eu égard au besoin de financement projeté sur l'exercice 2024, cet indicateur pourrait s'établir à 5.1 ans si l'ensemble des emprunts étaient mobilisés.

D'une manière générale, la situation d'une collectivité apparaît comme saine et solvable lorsque celui-ci est inférieur à 8 ans. Au-delà, la collectivité apparaît dans les radars des services préfectoraux. Au-delà de 12 ans, la zone rouge est atteinte et la collectivité doit mettre en œuvre des mesures de correction pour revenir dans les normes réglementaires. La situation de Romainville demeure donc particulièrement satisfaisante, et ce malgré la reprise du financement par l'emprunt, corolaire de la forte hausse des investissements programmés sur 2024.



3/ Les autres perspectives

Cette année budgétaire 2024 sera également **l'occasion de travailler sur des nouveaux indicateurs de pilotage des dépenses publiques** : l'un portant sur les dépenses d'investissement enregistrant une **contribution positive en matière de transition écologique**, l'autre portant sur l'ébauche de ce que pourrait être un **budget généré**.

Dans le premier cas, il s'agit de recenser toutes les dépenses ayant un impact positif ou négatif sur un des 6 objectifs de la taxonomie européenne à savoir :

- L'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- L'eau
- La pollution
- L'économie circulaire
- La biodiversité

La Ville avait initiée une première démarche avec l'appui d'Est Ensemble en ce sens. Plus que jamais soucieuse de renforcer la prise en compte des enjeux écologiques dans ses politiques publiques, il convient aujourd'hui de relancer cette initiative, conformément aux orientations préconisées dans la loi de finances 2024. Cette analyse fera d'ailleurs l'objet d'une annexe budgétaire distincte dans le cadre du vote du compte administratif 2024.

S'agissant de la volonté d'élaborer un budget généré, un groupe de travail sera lancé courant du premier semestre 2024 avec les services municipaux. L'objectif recherché sera assez similaire avec celui du « budget vert », à savoir la mise en œuvre d'une lecture générée du budget communal à travers les actions visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.



C – Une masse salariale contenue, entre qualité de l’offre de service aux habitants et avancée dans les garanties sociales offertes aux agents

Au-delà de ces indicateurs, le rapport d’orientation budgétaire est également un moment clé du débat pour réaliser un focus sur la structure des effectifs municipaux et l’évolution prévisionnelle des dépenses de personnel au titre de l’année 2024.

1/ La structure des effectifs au 31/12/2023

Au 31 décembre 2023, la collectivité compte un effectif de 834 agents ou **635.45 ETP** (Equivalent Temps Plein).

Sur ces **635.45 ETP**, on peut distinguer :

- **Les postes permanents qui représentent 546,67 ETP ;**
- **Les postes non permanents : 88,78 ETP.** Ces derniers sont constitués par les vacataires (agents payés sur un taux horaire et non sur une grille indiciaire), les apprentis, les saisonniers, les CDDI.

Sur les emplois permanents, les titulaires représentent 64,59% des ETP et les contractuels 35,41% des ETP. 66,13% sont des femmes et 33,87 % sont des hommes, ce qui est représentatif des profils des métiers de la fonction publique territoriale.

La structure des effectifs permanents par catégorie et statut (en ETP)

ETP - Photo des emplois permanents au 31/12	2020				2023			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Titulaires	26,13	19,91	255,17	301,21	31,50	24,8	296,81	353,11
Contractuels	39,04	31,55	99,12	169,71	44,30	40,07	109,19	193,56
Total	65,17	51,46	354,29	470,92	75,80	64,87	406,00	546,67
<i>Proportion des agents selon la catégorie</i>	<i>13,84 %</i>	<i>10,93 %</i>	<i>75,23%</i>	<i>100%</i>	<i>13.87 %</i>	<i>11.87 %</i>	<i>74,27 %</i>	<i>100%</i>

% Evol 2023/2020	Evolution en ETP			
	A	B	C	Total
Titulaires	20,55%	24,56%	16,32%	17,23%
Contractuels	14,05%	27,00%	10,16%	14,05%
Total	16,31%	26,06%	14,60%	16,09%

D'une manière générale entre 2020 et 2023, l'évolution des effectifs a varié de 16,1% alors que dans le même temps la variation de la population a augmenté de 14,1%. Cette donnée permet de mieux comprendre le nécessaire ajustement budgétaire imposé par une population croissante et donc de ses besoins en conséquence, mais aussi les efforts de réarmement souhaités dans les services pour répondre aux exigences qualitatives de service public.

Cette croissance du nombre d'ETP entre 2020 et 2023 a profité proportionnellement aux agents de catégorie B, dont les ETP sont passés de 51,46 à 64,87 au 31/12/2023, soit une augmentation de plus de 26%. Les agents de catégorie C restent les plus nombreux (74,27 % des ETP).

La structure des effectifs permanents par filière (en ETP)

Les emplois permanents sont concentrés essentiellement sur 2 filières : la filière technique (42,67 %) et la filière administrative (27,38 %). Précisément, ils se répartissent de la manière suivante :

Nombre d'agents par filière	en ETP	en %
Administrative	149,70	27,38%
Animation	72,88	13,33%
Culturelle	12,70	2,32%
Médico-Sociale	57,12	10,45%
Police municipale	13,00	2,38%
Sportive	4,00	0,73%
Technique	233,27	42,67%
Emplois fonctionnels	4,00	0,73%
Total général	546,67	100%

Entre 2015 et 2020, ce sont plus de 20 ETP qui avaient été supprimés au détriment de l'offre de service public, le ratio d'agents disponibles pour 1 000 habitants a ainsi diminué de 14% sur la période.

Pour résorber cette diminution des effectifs, la Ville a recruté environ 75 ETP supplémentaires correspondant essentiellement à des postes laissés vacants et non pourvus, ainsi qu'à la création de postes pour renforcer les équipes en place.

La Municipalité poursuit son action forte pour lutter contre la précarité des agents publics via la mise en œuvre d'un plan renouvelé de stagiairisation. Ainsi **la progression des effectifs titulaires est de plus de 17 % en 3 ans**. Elle concerne par ailleurs majoritairement les agents de catégorie B.

En parallèle de ces emplois permanents, on peut également noter que la structure des effectifs romainvillois comporte également des spécificités qui soulignent notamment les engagements de la Municipalité en faveur de l'insertion et de l'employabilité des jeunes.

Sur le volet de l'insertion, avec la création de l'Agence Communale pour la Transition Ecologique et Solidaire (ACTES), la Ville a entamé depuis 2021 le recrutement de personnels en contrat à durée

déterminée d'insertion (CDDI). Ils sont au 31 décembre 2023 au nombre de 12,94 ETP (17 agents) contre 8,61 en 2021. Il s'agit notamment des personnels employés à la Cité Maraîchère mais aussi une partie des agents travaillant dans les nouveaux offices de la cuisine expérimentale Bastié. Ces effectifs sont relativement stables comparativement à l'année précédente, mais de nouveaux dispositifs en cours de réflexion pourraient donner lieu à de nouveaux postes en CDDI.

Parallèlement, la ville a créé, en partenariat avec le CCAS de Noisy-le-sec une Agence Locale d'Insertion (ALI) qui a vocation à accompagner les allocataires du RSA de manière plus intensive, plus rythmée, et davantage tournée vers les mises en situation professionnelle, que ne le faisaient jusqu'à présent les Projets Insertion Emploi (PIE). Cette expérimentation s'est concrétisée en 2023 par l'arrivée de nouvelles personnes (psychologue, chargé de projets et de partenariats avec les entreprises, un travailleur social) aux côtés des conseillers en insertion pour mieux optimiser encore cet accompagnement des allocataires du RSA. Cette équipe sera complétée par un agent d'accueil lorsque cette structure s'installera dans les locaux de la Fabrique de l'Emancipation dans le quartier de Gagarine.

Sur le volet de l'employabilité des jeunes, il convient de rappeler que la Ville a pris une délibération en décembre 2021 autorisant le recrutement de 10 apprentis. A ce jour, le nombre d'apprentis est passé à 8 agents (contre 4 en 2022), et de nouvelles demandes de **recours à l'apprentissage** ont été formulées dans les services au titre de la préparation budgétaire 2024. Cette politique devrait donc poursuivre son développement.

Ces mesures en faveur de l'employabilité des jeunes portent également sur **l'accueil de nombreux stagiaires**. Pour rappel, les objectifs de ces stages sont de permettre aux stagiaires de découvrir le monde du travail, d'observer la vie professionnelle, d'enrichir leurs pratiques ou encore d'acquérir une expérience professionnelle... En 2023, les services ont accueilli 180 stagiaires (128 femmes et 52 hommes) contre 157 en 2022 et ont comptabilisé au total 584 semaines de stages (+ 15 % par rapport à 2022) :

- 38 stagiaires en observation de niveau 3ème
- 119 stagiaires de niveau BEP/BAC PRO
- 23 stagiaires d'un niveau BAC ou supérieur.

Les éléments de la rémunération (coût brut) au 31/12/2023

	2019	2020	2021	2022	2023
64111 - Titulaires - Rémunération principale	6 528 144	6 794 113	6 968 045	7 736 609	8 179 258
64112 - Titulaires - NBI, SFT et Indemnité de résidence	365 016	387 075	406 932	436 677	491 826
64118 - Titulaires - Autres indemnités	1 527 508	1 732 496	1 853 452	2 161 700	2 482 944
Sous-total - Titulaires	8 420 668	8 913 684	9 228 428	10 334 986	11 154 028
64131 - Non titulaires - Rémunérations	5 480 969	5 381 661	6 333 245	7 216 329	7 631 796
6416-6417 - Emplois d'insertion/apprentissage	13 533	12 048	119 631	216 789	317 239
Total	13 915 170	14 307 393	15 681 304	17 768 104	19 103 064
<i>dont heures supplémentaires et complémentaires</i>	396 307	365 584	544 428	693 055	749 206

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution des principaux éléments de la rémunération des agents, hors charges patronales, entre 2019 et 2023 ¹. Il est à noter les points suivants :

- L'augmentation du coût de la rémunération des agents titulaires et des contractuels est le corollaire de l'augmentation des effectifs déjà mentionnée (17,23 % sur les postes permanents entre 2020 et 2023), mais également de **l'augmentation du point d'indice** effectuée en juillet 2022 et juillet 2023, respectivement à hauteur de 3,5% et 1,5%.
- Elle témoigne également **des efforts consentis par la collectivité pour rester attractive** sur le marché très en tension du recrutement et garantir à ses agents en poste une rémunération adaptée à l'évolution de leurs missions et de leurs compétences. Les salaires moyens des agents ont ainsi augmenté pour chacune des catégories et sont en moyenne supérieurs de +6,83 % sur les 12 derniers mois.
- L'enveloppe des heures supplémentaires et complémentaires continue d'évoluer sensiblement. D'une part, les nombreuses manifestations organisées dorénavant nécessitent la participation des agents au-delà de leur temps de travail habituel : *Romainville l'été*, le forum de rentrée, etc. Tous ces événements exceptionnels permettent aux agents de bénéficier d'heures payées et viennent ainsi améliorer leur pouvoir d'achat.
D'autre part, la Ville a recours aux heures supplémentaires ou complémentaires pour compenser pour partie les postes encore vacants du fait des difficultés de recrutement, même si la récupération du temps de travail est à privilégier pour garantir au mieux les conditions de santé et sécurité des agents. En ce sens, ce poste fera l'objet d'une vigilance en 2024, grâce à un suivi préventif sur les cycles de travail.
- **L'enveloppe annuelle du complément indemnitaire annuel (CIA) a fortement augmenté et a été multipliée par 4 en 3 ans.** Initialement attribués à une poignée d'agents selon des critères très aléatoires, la Ville avait souhaité en 2021 la verser de manière uniforme à l'ensemble des agents permanents. Le montant est ainsi passé de 100 € bruts/ personne (à temps plein et proratisé selon leur présence), à 315 € en 2022 et finalement 500 € en 2023. Cette modalité d'attribution quelle que soit sa catégorie hiérarchique, valorise ainsi proportionnellement davantage les agents de catégorie C que les agents de catégorie B et A.
- **Grâce à une volonté politique forte, et un suivi fin de la masse salariale, la Ville a décidé de d'attribuer exceptionnellement une prime pouvoir d'achat aux agents.** Ainsi en décembre 2023, les agents sur postes permanents ont perçu cette prime exceptionnelle, d'un montant de 350 à 800 € selon la rémunération et le temps de présence. Cela représente une enveloppe totale pour la Ville de 300 k€ environ. La Ville peut ainsi se féliciter de cette action que peu de

¹ Pour rappel, en septembre 2021, le budget de la Ville a intégré les charges de personnel portées par la Caisse des écoles. L'année 2022 était donc la première année pleine, cumulant effectifs de la Ville et effectifs de la Caisse des écoles.

collectivités ont finalement réussi à mettre en place, et encore plus des délais dans lesquels cette prime a pu être versée.

Enfin, le développement important de la politique d'insertion et d'apprentissage, se traduit également dans la lecture de la masse salariale, laquelle est passée de 12 000 € en 2020 à 317 239 € en 2023. Ces deux types de recrutement sont par ailleurs largement financés et notamment à 100% pour les agents en CDDI. Pour les apprentis, le CNFPT finance quant à lui les frais de formation et la collectivité prend à sa charge leur rémunération.

La durée effective du travail

En 2022, et conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la Ville a mis en œuvre l'application stricte de la règle des 1 607 heures annuelles de travail effectif : suppression des jours de congés accordés par anticipation du départ en retraite (entre 1 et 3 mois selon l'ancienneté de l'agent) et suppression des jours de congés accordés à l'occasion de l'obtention d'une médaille du travail (10 jours ouvrés), modalités de restitution de la Journée de solidarité.

2/ L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel en 2024

Le pilotage de la masse salariale amorce désormais une nouvelle dynamique.

La première partie de mandat a permis le réarmement des politiques publiques par une augmentation quantitative du nombre d'agents pour mener à bien les actions et permettre aux agents de les porter dans des bonnes conditions. En effet, au-delà du travail de pérennisation de plus de 150 agents, les recrutements ont donc particulièrement porté sur les directions des services à la population.

Aujourd'hui, il s'agit pour cette deuxième partie de mandat d'améliorer les conditions de travail des agents présents dans nos effectifs et d'améliorer l'attractivité de Romainville comme employeur, conformément aux engagements pris : tickets restaurant, cuisine Bastié comme lieu de restauration, refonte du régime indemnitaire.

De plus, en termes de recrutement, l'accent sera désormais mis, de façon non exhaustive, sur les métiers supports, notamment techniques pour construire les équipements rendus indispensables par l'augmentation de la population (école Bas Pays, stade paysager, etc) et l'état des bâtiments qui ont trop longtemps pâti d'un manque d'entretien (rénovation énergétique) qui pèse lourdement sur les frais de fonctionnements. Cette évolution prolonge notamment la refonte de l'organigramme de la direction générale des services techniques adoptée à l'unanimité par le CST en décembre 2023.

La masse salariale 2024

La masse salariale (chapitre 012) projetée en 2024 est évaluée à 29 986 516 € (contre 28 519 628 € au budget primitif 2023), soit une évolution de 5,14 %.

Cette évolution des dépenses de personnel est due, comme pour d'autres dépenses, à des décisions exogènes. Pour mémoire, il convient de rappeler :

- L'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice de + 1.5% appliqué depuis juillet 2023. Cette mesure représente un surcoût pour la collectivité de + 293 k€ en année pleine, soit un effet budgétaire pour 2024 de + 147 k€.
- La revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2023 a un impact de 85 K€ pour l'année 2024
- L'effet en année pleine de l'augmentation du nombre de points pour les « bas de grille » indiciaire depuis juillet 2023. Cette mesure représente un surcoût pour la collectivité de + 163 k€ en année pleine, soit un effet budgétaire pour 2024 de + 89 k€.
- L'augmentation de 5 points au 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents titulaires et contractuels : cette mesure représente un surcoût de 240 K€.

A elles seules, ces mesures ajoutent 561 K€ au budget 2024 et pèsent à hauteur de 1.97% de l'évolution des dépenses de la masse salariale.

Par ailleurs, il convient de rajouter à celles-ci l'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) à hauteur de 273 k€, soit une augmentation maîtrisée à hauteur de 1 % de la masse salariale.

Ainsi, en reprenant le poids de ces mesures exogènes cumulées avec l'effet mécanique du GVT, **la Ville doit faire face à une évolution contrainte de ses dépenses de + 2,97 % (sur les +5.14% d'évolution de la masse salariale prévisionnelle) et sans intégrer les effets induits par l'augmentation de la population qui, rappelons-le, a évolué de +5.43% sur la dernière année.**

En parallèle de ces évolutions contraintes, le budget comporte également un certain nombre de **dispositions qui accompagnent les orientations RH de la Municipalité.**

Mesure annoncée en juin dernier, la Ville met en place à partir de septembre 2024 les **titres restaurant pour tous les agents** (selon les conditions statutaires pour les agents sur postes permanents). C'est un coût estimé de 176 K€ pour 2024 (528 K€ en année pleine).

En 2024, deux autres projets majeurs seront également menés en concertation avec les représentants du personnel, à savoir : la mise en place de la participation de la Ville à la prévoyance (obligatoire au 1^{er} janvier 2025) et la refonte du régime indemnitaire (pour une mise en œuvre courant 2025).

Ces mesures participent de la politique de la Ville en matière d'attractivité de la collectivité.

Le renforcement des effectifs en 2024

Tout d'abord, suite à la refonte du Département Cadre de vie présentée au comité social territorial le 6 décembre dernier, plusieurs postes ont été créés en fin d'année pour permettre la montée en puissance des projets structurants du mandat. Même si tous ne pourront être pourvus rapidement, une priorité a été donnée aux postes suivants :

- un.e directeur.rice de la régie communale
- deux chargé.e.s d'opération à la Direction de l'architecture
- un technicien maintenance à la Direction de l'architecture

Par ailleurs, plusieurs postes nouveaux ont été pourvus au 2^{ème} semestre 2023 et auront un impact sur la masse salariale 2024 (effet année pleine), notamment :

- une chargée d'instruction des aides sociales
- une référente sociale à l'ALI
- une animatrice référente famille au centre social Gagarine
- une chargée de développement de la vie associative
- un inspecteur de salubrité publique

De plus, pour faire face à l'enjeu des JOP 2024, la Ville a recruté, pour une durée d'un an, une chargée de mission JOP 2024 et développement de la pratique sportive.

Au total, pour 2024, c'est une enveloppe de 655 K€ qui s'ajoutera à l'encours de la masse salariale de 2023.

Ainsi, entre les mesures exogènes, le GVT, le déploiement des titres restaurant et les créations de postes, la masse salariale 2024 estimée évolue de +1,7 M€, soit une augmentation de 5,14% qui demeure malgré tout en dessous de l'évolution de la population sur la seule dernière année (+5,43%).

Les autres charges du budget RH (chapitre 012 et 011)

En complément de ces dépenses relatives à la masse salariale, la Ville entend réaffirmer plusieurs priorités sur les autres axes de la politique de ressources humaines, notamment en matière de santé/sécurité au travail et de formation.

En matière de politique de prévention, la Ville poursuit son engagement sur la santé et la sécurité au travail avec la mise en œuvre de différentes modalités d'actions coordonnées par le service Prévention et conditions de travail :

- Le service de **médecine préventive** (AMET) donne aux agents un accès à un médecin du travail, une psychologue du travail, des ergonomes et des métrologues. Alors que de nombreuses collectivités peinent aujourd'hui à répondre à leurs obligations en matière de surveillance médicale des agents, la Ville de Romainville peut ainsi assurer toutes les visites obligatoires et accompagner les situations particulières de certains agents.
- Le Service social du CIG permet l'intervention d'une **assistante sociale du travail** à hauteur de 2 jours/semaine pour accompagner individuellement les agents dans les domaines financiers, de la santé, du logement, du handicap ou en lien avec le travail.
- Enfin, le Service ergonomie et intervention en prévention des risques professionnels (EIPRP) du CIG met partiellement à disposition **un agent chargé des fonctions d'inspection (ACFI) et une conseillère en prévention des risques professionnels** afin de contrôler les règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail, et de proposer toute mesure visant à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

L'ensemble de ces mesures donne lieu à l'inscription prévisionnelle d'un budget de 128 K€.

En matière de politique d'action sociale, la Ville renouvelle en 2024 sa convention avec Plurelya, gestionnaire d'œuvres sociales (pour 66 K€) qui offre aux agents diverses prestations et aides tout au long de la vie.

De plus, la Ville continuera à offrir une carte-cadeau aux agents permanents et aux vacataires présents depuis plus de six mois. D'un montant de 50 € en 2020, elle est progressivement passée à 60€ en 2021, à 70€ en 2022 et à 80 € en 2023 pour environ 750 agents (contre un peu moins de 500 agents en 2020).

Enfin, **en matière de formation**, la Ville confirme son ambition de faire monter les agents en compétence et d'encourager leur mobilité interne. Aussi, au-delà de la cotisation obligatoire de 0.9% de la masse salariale versée au CNFPT pour le financement des formations individuelles et collectives des agents, la Ville rajoute dans ses inscriptions budgétaires 182 K€ supplémentaires pour compléter plus largement cette offre de formation. Un plan biennuel de formation sera d'ailleurs établi pour mieux valoriser l'offre globale de formation auprès des agents, et favoriser leur départ en formation. Au-delà des formations obligatoires (statutaire et santé sécurité au travail), il s'agit de développer les compétences des agents en tenant compte de leur projet d'évolution de carrière, de la modernisation du service public, des projets de service et des valeurs communes défendues par la collectivité.

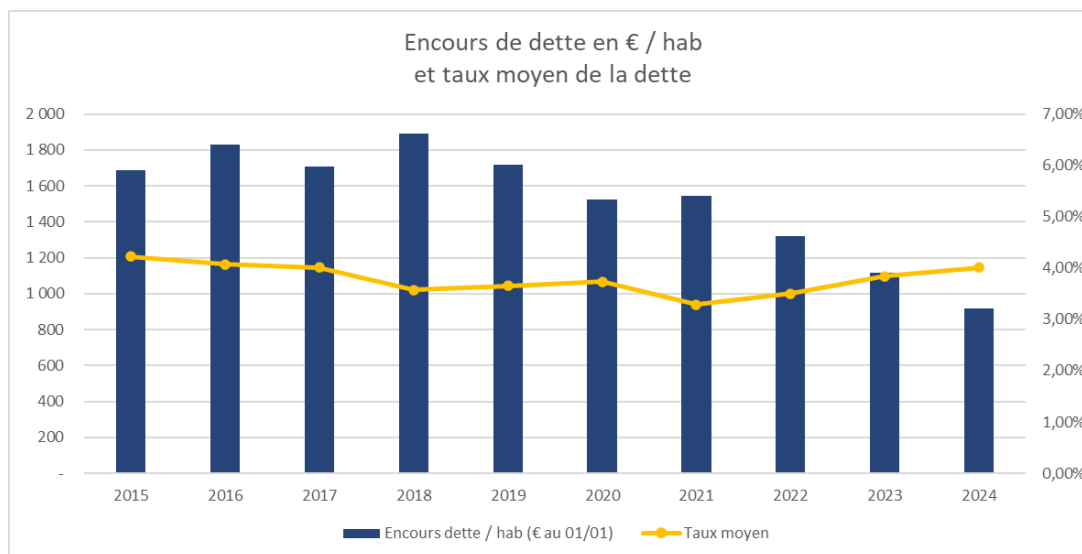
D - Un désendettement depuis le début du mandat qui permet aujourd'hui de dégager des nouvelles marges de manœuvre pour financer le PPI

L'encours de dette au 1er janvier 2024 s'établit à 32 594 038,60 €, dont 2 M€ pour un emprunt contractualisé mais non consolidé à l'heure de ce rapport, soit un encours réel de 30.594 M€.

Au niveau des ratios, la dette par habitant ressort à 972 €/habitant à fin 2023, contre 1 545 €/hab en 2020.

La Ville a poursuivi sa stratégie financière axée sur un désendettement continu, toujours dans un souci de financer les investissements de demain sans dépasser l'encours de dette de début de mandat et également pour désensibiliser les importants et coûteux emprunts structurés dits « toxiques » présents dans l'encours.

Avec la remontée des taux bancaires constatée depuis 2022 et malgré une phase de stabilisation constatée depuis septembre 2023, la Ville est impactée doublement tant sur son encours à taux variable mais surtout sur ces 22.1 % d'encours toxiques qui pèsent et réduisent d'autant les capacités d'autofinancement.



La ville a prévu un programme ambitieux d'investissement sur l'exercice 2024 et pour les années à venir en application de son Programme Pluriannuel des Investissements qui visa à répondre aux besoins grandissants des romainvillois. La Ville s'est fixée comme objectif la maîtrise de son endettement par habitant en ne dépassant pas l'encours par habitant du début de l'année 2020 (1 545 € / habitant).

1/ Panorama de l'encours actuel

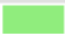







L'encours de la dette au 1er janvier 2023 s'élève à 30.6 M€ contre 35.2 M€ au 1er janvier 2023, affichant un désendettement de 4.6 M€, soit -13%, rien qu'au cours du dernier exercice.

Il convient de rappeler que la collectivité avait souscrit, avant la remontée des taux, un emprunt avec une phase de mobilisation de deux ans jusqu'en juin 2024. A ce jour, la Ville a pu financer ses projets et besoins en utilisant son fonds de roulement sans avoir à mobiliser ce dernier emprunt.

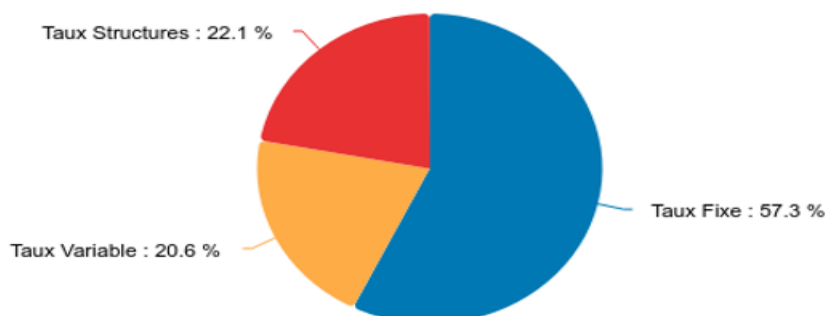
2024, c'est également l'année charnière pour la Ville avec la mise en œuvre de son programme d'investissement qui est l'aboutissement d'une réponse au fort développement de sa population et en corollaire de ses nouveaux besoins. Le désendettement engagé depuis 2021 est remarquable avec une baisse de 31% du capital à rembourser. Cet exercice va permettre de mobiliser sur les marchés financiers des emprunts évalués actuellement à 13.9 M€, tout en prenant en compte les résultats provisoires 2023.




Répartition de l'encours par type de taux et par prêteur

La structure de la dette de la Ville est composée de 20 contrats d'emprunts repartis auprès de 8 établissements prêteurs selon une répartition relativement équilibrée. Les 4 principaux prêteurs de la Ville sont Dexia pour 28.4%, la Caisse d'Epargne pour 20% suivie par la Caisse des Dépôts et des Consignations pour 19% et enfin la Banque Postale pour 16%. Ce pool de partenaires financiers représente 83.5% de notre endettement.

Prêteur	%	Montant
 Dexia Credit Local	28,37	8 679 851,29
 Caisse d'Epargne	20,18	6 175 213,72
 Caisse des Dépôts et Consignations	18,96	5 800 970,20
 La Banque Postale	16,02	4 900 000,00
 Société de Financement Local	8,40	2 569 500,00
 Caisse de Crédit Agricole	5,08	1 553 124,44
 Société Générale	2,06	631 578,95
 Caisse d'Allocation Familiale	0,93	283 800,00
TOTAL		30 594 038,60

Le remboursement de l'encours sur 2023 s'est élevé à hauteur de 4.65 M€, principalement concentré sur les emprunts fixes et structurés. Toutefois, les emprunts structurés, bien que sous surveillance, demeure un poids dans la gestion de la Ville en représentant toujours 22.1 % du capital restant dû.

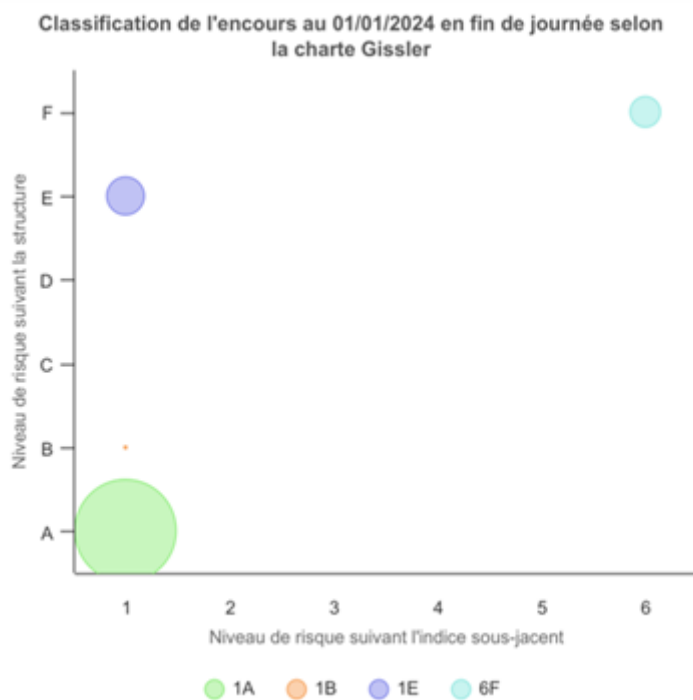


	 Fixes	 Variables	 Structurés	Total
Encours	17 535 581,16	6 301 183,92	6 757 273,52	30 594 038,60
%	57,32%	20,60%	22,09%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 1 mois	5 ans, 11 mois	2 ans, 10 mois	4 ans, 9 mois
Duration	4 ans, 11 mois	5 ans, 3 mois	2 ans, 5 mois	4 ans, 5 mois
Nombre d'emprunts	12	4	4	20
Taux actuariel	2,15%	3,04%	8,31%	3,69%

Gestion du risque

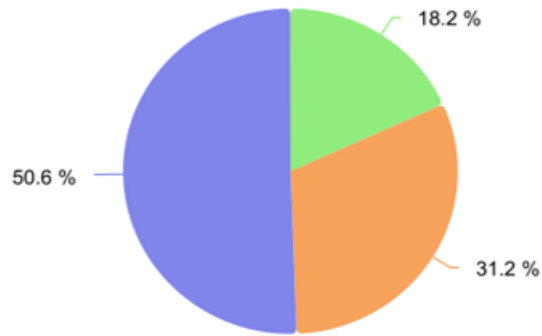
Depuis 2013, les collectivités territoriales ont l'obligation d'afficher leur exposition aux risques spéculatifs. A cette fin, la charte de Gissler synthétise l'exposition des collectivités aux contrats dérivés voire toxiques : sont représentés en ordonnée le risque de structure lié à la complexité du contrat (de A très faible à F très risqué) et en abscisse le risque sous-jacent lié à la présence d'éléments financiers peu ou pas maîtrisables (de 1, très faible, à 6 très risqué).

L'encours de dette de la Ville reste composé à 22.09 % d'emprunts structurés, dits « toxiques », en raison de leur risque financier important. Ce risque porte sur 4 emprunts contractés entre 2005 et 2006 qui représentent un capital restant dû de 6.76 M€ au 31/12/2023 et leur durée de vie moyenne est de 2 ans et 10 mois.



2/ Le profil d'extinction de l'encours de dette

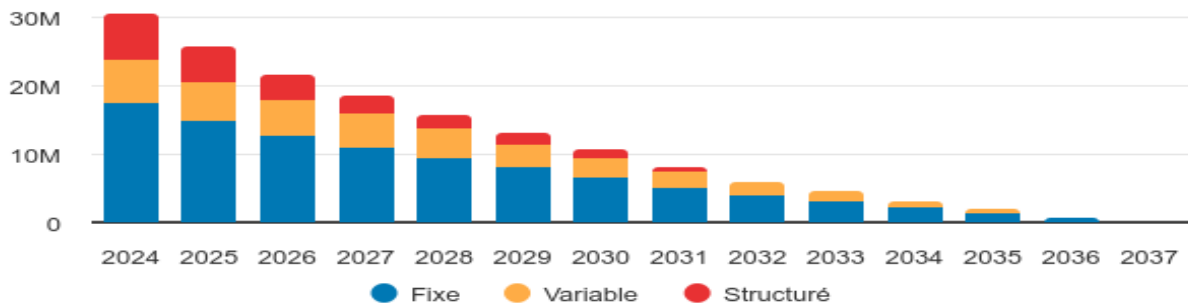
Le stock de dette au 1^{er} janvier 2024 fait ressortir une maturité équilibrée entre les différents emprunts. Quand plus de la moitié de la dette dispose d'une échéance au-delà de 10 ans, l'autre partie s'échelonne à hauteur de 18% sur une dette inférieure à 5 ans et 31% sur une dette entre 10 et 20 ans.



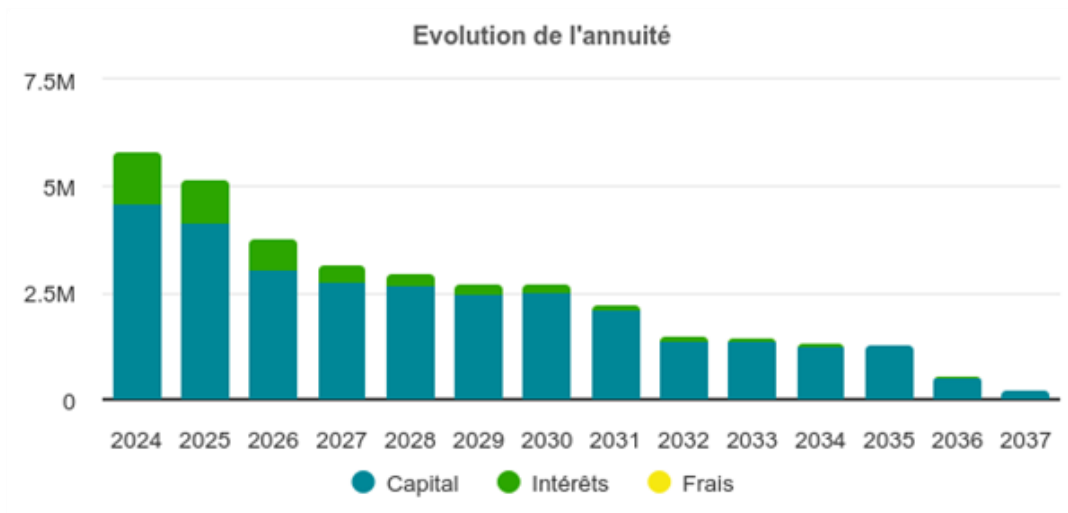
Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	5 580 418,01
5 - 10 ans	9 537 650,39
10 - 20 ans	15 475 970,20
TOTAL	30 594 038,60

Son profil d'extinction est le suivant :

- Au niveau du capital restant dû :



- Au niveau des annuités



Chapitre 3 : Les grandes orientations budgétaires et les priorités de l'action communale pour 2024

Au-delà de ces éléments de contexte qui structurent, voire contraignent significativement notre préparation budgétaire, ce budget 2024 confirme le souhait de la Municipalité d'accélérer la mise en œuvre de ses projets d'investissement et le déploiement de son PPI. Après trois années où la collectivité a dû remettre à niveau un certain nombre de services publics en corrélation avec l'évolution de sa population et à la hauteur des attentes des habitants, il s'agit dorénavant de concrétiser les équipements publics de demain et de construire une offre de services de plus en plus qualitative.

Ce budget est également l'occasion de rappeler les politiques publiques qui constituent le fil conducteur de l'action communale. Ainsi, en matière d'investissement, sont réaffirmées les politiques d'insertion et de proximité, les actions en faveur de l'enfance et la petite enfance et bien évidemment celles concourant à la transition écologique, à l'amélioration du cadre de vie et à la renaturation en ville. Sans pour autant laisser en reste les orientations en matière de logement et de lutte contre l'habitat indigne, la reconstitution des réserves foncières et la restructuration des opérations d'aménagement, tant sur le quartier des Bas Pays avec la ZAC de l'Horloge, que sur le projet de renouvellement urbain de Gagarine.

Au niveau du fonctionnement, et au-delà des actions récurrentes mises en œuvre ces dernières années, ce budget 2024 met notamment en exergue le développement de la politique sociale, mais aussi celui des moyens alloués aux acteurs locaux, ou encore le budget dédié à cet événement exceptionnel que sont les JOP.

A - Une politique d'investissement volontariste malgré un contexte difficile

1/ La préparation de l'ouverture de 2 nouveaux équipements pour favoriser les politiques d'insertion, de proximité et d'égalité territoriale : la Fabrique de l'émancipation et les centres sociaux de Gagarine et Aubin

Le BP 2024 matérialisera la concrétisation d'opérations structurantes et l'inauguration d'un certain nombre d'équipements permettant de rééquilibrer l'action sur des quartiers qui jusqu'alors n'avaient pas pu bénéficier du même niveau de prestations que d'autres. Il s'agit notamment de l'ouverture d'un nouveau Centre Social dans le quartier de Gagarine (1845 k€) dont l'inauguration est prévue pour tout début 2025.

Dans ce quartier, une première phase de crédits est également prévue pour la construction d'une salle polyvalente (1200 k€ en 2024) et celle de la Maison de l'engagement (900 k€ en 2024) où pourront se réunir les acteurs associatifs locaux et bénéficier d'une structure les accompagnant dans leurs démarches.

En complément de cette politique de proximité renforcée, la ville poursuit en 2024 sa politique d'insertion sociale et solidaire. En effet, au-delà du dispositif expérimental mis en œuvre avec l'Agence Locale d'Insertion (ALI) et l'innovation dont la ville a su faire preuve avec le recrutement de personnel en CDDI dans le cadre du programme ACTES, la ville développe de nouveaux moyens permettant de rendre plus visible ces actions au long cours : il s'agit de la construction de la Fabrique de l'Emancipation (2800 k€) dont la livraison est prévue pour le début de l'année 2025. L'objectif est d'accueillir Pôle S et les services publics pour créer de l'hybridation de pratiques professionnelles et favoriser l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi.

Ainsi, **plus de 6,7 M€** seront apportées au soutien de ces politiques essentielles dans le programme municipal.

2/ Une politique renforcée sur l'Enfance et la Petite enfance

L'année 2024 se concrétisera également par le démarrage du chantier de la nouvelle école du Bas Pays avec des crédits d'études à hauteur de 1 300 k€, à l'issue de l'acquisition de son terrain prévue pour un montant de 3 553 k€. La construction de cette école est une conséquence directe de l'augmentation de la population et du manque d'anticipation des équipements publics nécessaires à l'arrivée de nouveaux habitants et écoliers. Cette école de 18 classes a été estimée en dépenses à 25 M€. Cette année 2024 ne constitue donc qu'une première phase d'investissement, et le démarrage de la recherche de financements extérieurs notamment auprès de la Préfecture, et de la Région.

Les écoles feront de surcroît l'objet de rénovation ou de réhabilitation importantes. Au-delà de l'entretien du patrimoine existant (dont le montant a été estimé à 600 k€ sans compter les travaux de rénovation énergétique de 2 écoles – cf infra), 2 projets d'investissement structurants peuvent être mis en avant. Il s'agit d'une part, du lancement des études pour la rénovation de l'école Casanova (100 k€) et d'autre part, du projet de transformation de la cuisine de l'école Charcot Barbusse en cuisine de production (800 k€ sur 2024). Ce projet est ainsi l'occasion pour la Municipalité de poursuivre son ambition autour de « Bien manger », qui à l'instar de la cuisine Bastié, permet de développer une offre de qualité aux enfants tout en maîtrisant les coûts de production. Ce pari réussi a suscité beaucoup de curiosités au niveau national, et constitue aujourd'hui une vraie carte de visite pour Romainville.

Des travaux sont également prévus dans les cours des écoles à hauteur de 604 k€, dont 400 k€ sont dédiés au financement partiel de la cour Oasis de l'école Fraternité.

Sur le fonctionnement courant, il convient de noter que la rentrée scolaire 2024 devrait se traduire par l'arrivée de 177 nouveaux enfants scolarisés sur la commune. Cette augmentation des effectifs scolaires nécessite de fait des crédits complémentaires sur les fournitures pédagogiques et assimilées mais aussi des ouvertures de classes potentielles à Cachin et à Charcot. Des postes supplémentaires sont donc envisagés pour permettre de répondre aux taux d'encadrement sur les différents temps d'accueil des enfants.

L'année 2024 aboutira également au renouvellement du contrat Cité éducative, et renforcer ainsi les actions d'accompagnement à la scolarité.

Sur le volet de la Petite Enfance, et après le nouvel aménagement du multi-accueil Y.Sulot inauguré en 2023 pour 1,1 M€, un projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles sis au 174 rue Paul de Kock est inscrit au BP24. Cette maison permettrait d'accueillir 3 nouvelles assistantes maternelles

et de créer une ferme pédagogique dans son jardin. Le coût prévu pour ce projet est de 250 k€ pour 2024.

Au total, pour cette seule année 2024, cet axe politique dédié à l'enfance représente plus de 7,2 M€ en investissement.

3/ Poursuite de l'amélioration du cadre de vie : entre transition écologique et renaturation en ville pour répondre aux enjeux climatiques

Avec l'accélération du dérèglement climatique, la transition écologique et la renaturation en ville sont plus que jamais des axes forts des politiques publiques à mener.

Comme les précédents, ce budget prévoit à la fois des actions de rénovation énergétique des bâtiments, mais aussi des actions contribuant à la stratégie paysagère et la renaturation en ville, et enfin, poursuit des engagements en matière de mobilités douces et de gestion des énergies. On peut notamment citer :

- **Au titre de la rénovation énergétique des bâtiments** : le changement des menuiseries sur l'école Barbusse (800 k€), l'isolation du toit et la pose de panneaux photovoltaïques pour l'école Cachin (600 k€), ou encore la rénovation énergétique du centre social Mandela (150 k€)
- **Au titre de la stratégie paysagère et de la renaturation en ville** : sont concernées les rues Jean Charcot (435 k€), rue du chemin vert (100 k€), et une première tranche pour les rue du Docteur Parat (200 k€) et J.Jaurès (400 k€). Il y a également une étude sur la stratégie paysagère à Gagarine pour 100 k€. 2024 verra aussi s'accélérer notre politique d'agriculture urbaine avec le quartier fertile et la ferme pédagogique...
- **S'agissant des mobilités**, la Ville poursuit son renouvellement de parc automobile avec des véhicules électriques. Elle complète également sa flotte avec des vélos cargo et vélos à assistance électrique. Par ailleurs, elle prévoit l'aménagement d'une piste cyclable Avenue de Verdun (500 k€) et 2 nouvelles stations Vélib (rue Jean Charcot et place Carnot pour 30 k€). Ces investissements représentent globalement près de 650 k€. Par ailleurs, l'arrivée du métro devrait permettre de contribuer à la réduction des déplacements motorisés, et donc majoritairement des déplacements des véhicules thermiques.
- **Dans la cadre de la poursuite des actions en faveur de la sobriété énergétique**, la ville souhaite recruter un gestionnaire économe de flux.

Au total, ces dépenses représentent en investissement plus de 3,3 M€.

4/ Développer une offre sportive pour répondre aux besoins d'une population croissante

Au-delà du travail de fond réalisé avec les acteurs du monde sportif, la Municipalité souhaite davantage mettre en corrélation l'offre et les besoins des habitants en prévoyant, dans son programme pluri-annuel d'investissement, un PPI sportif. Plusieurs projets sont envisagés dont

notamment celui relatif au réaménagement du stade paysager, la création d'un city stade à Gagarine et la création d'un gymnase au Bas Pays. Pour le BP24, ont ainsi été prévus des crédits d'études à hauteur de 563 k€ pour le stade paysager et des crédits pour le réaménagement du city stade Ouradour (58 k€ dont une subvention notifiée à 38 k€ dans le cadre du dispositif « 5000 équipements » piloté par l'Agence Nationale du Sport). Les autres équipements sont programmés pour les années suivantes.

5/ Les autres investissements prévus au PPI

D'une manière générale, l'ensemble des dépenses d'investissement est piloté par un plan pluriannuel d'investissement. Sans dresser de liste exhaustive, le budget 2024 comporte également des crédits en faveur des axes suivants :

- **Agir sur le logement** en poursuivant le travail de lutte contre l'habitat indigne et notamment sur l'habitat insalubre de la rue Carnot (270 k€), complété en fonctionnement par le recrutement d'un nouvel inspecteur de salubrité. C'est aussi l'opération de relogement des gens du voyage via l'acquisition de bâtiments modulaires (800 k€).
- **Reconstituer les réserves foncières et préemption fonds de commerce** : cet axe reste un objectif majeur pour permettre à la collectivité de se doter des équipements publics nécessaires à l'arrivée florissante des nouveaux habitants. Alors que 30 M€ de cessions foncières ont été réalisées au cours du mandat précédent, la Ville doit se redonner une capacité à agir. Ainsi, 800 k€ ont été inscrits pour pouvoir se saisir des opportunités foncières qui se libèrent. Chaque parcelle est ainsi l'occasion de réfléchir aux options permettant de répondre aux besoins des habitants.
- **Entretenir et sécuriser les bâtiments communaux et la voirie communale** : comme chaque année, la Ville poursuit ses efforts et consacre une part importante de son budget d'investissement à l'entretien courant des bâtiments communaux et de son domaine public. Au-delà des travaux dans les écoles (1204 k€ - cf supra), la ville a prévu plus de 1 M€ pour réhabiliter les autres bâtiments communaux. Certains d'entre eux concernent même des équipements de moins de 10 ans, dont les malfaçons nécessitent des interventions récurrentes, voire des réhabilitations entières sur certains corps de métiers qui ont été visiblement défailants. C'est notamment le cas pour le complexe sportif Millat, la construction du Pavillon, de la Cité Maraîchère et des écoles Péri-PVC, Arendt et Bastié. Au niveau de la voirie, des études préalables et des travaux seront réalisés à hauteur de 2 M€, notamment pour l'aménagement de la Place des commerces et la rue de la Résistance.
- **Construire les nouveaux quartiers de demain** : au Bas Pays avec le financement de la seconde phase de travaux de la **ZAC de l'Horloge** qui a pour objectifs d'une part de dédensifier l'habitat et d'autre part de renaturer ces espaces (787 k€/an à financer encore pendant 5 ans) et à **Gagarine** avec le financement de l'avenant au programme de l'ANRU.

Au total, sur l'ensemble du projet Gagarine, le coût s'élève à plus de 61,1 M€, dont un reste à charge à hauteur de 41,7 M€. Sur ce coût global, une partie est portée directement par la ville en régie pour un reste à charge de 25,5 M€, et une autre partie par Est Ensemble au regard des compétences transférées pour un montant de reste à charge de 16,2 M€.

Sur la période 2016-2021, la Ville a déjà financé cette opération à hauteur de 19,5 M€. Il lui reste donc à financer sur la période 2022-2026, un montant de 5,8 M€ principalement pour l'acquisition et les travaux sur les coques des lots 3, 4 et 5 mais aussi plus de 5 M€ au titre des opérations portées par l'EPT qui intègrent notamment les dépenses prévues dans le cadre du nouveau traité de concession avec la SPL Ensemble.

Toutefois, il convient de rappeler que même si cette compétence est aujourd'hui assumée par l'EPT Est Ensemble, c'est pourtant la Ville qui finance intégralement ces dépenses par le biais du FCCT. La Ville finance notamment le coût de la dette afférente à ces financements, soit une répartition anticipée à hauteur de 175 k€ en 2024, 235 k€ en 2025 et 340 k€ en 2026. Resteraient ainsi à financer après 2026 plus de 11 M€ de reste à charge pour la Ville, avec des actualisations financières probables au regard de l'évolution classique de ce type d'opération très structurante et complexe.

B - Un équilibre permis grâce à une section de fonctionnement ajustée au plus fin des besoins

Dans un contexte financier particulièrement contraint, et une population en constante évolution d'année en année, la collectivité poursuit ses efforts de gestion, d'une part pour ne pas grever sa capacité à agir sur le financement des projets structurants prévus dans le PPI, mais aussi pour ne pas avoir à réduire l'offre de service au regard du poids des mesures exogènes. La stratégie est donc double : optimiser au maximum les sources de financements et rationaliser autant que faire se peut les dépenses par redéploiement.

1/ Optimiser au maximum les sources de financements

La principale source d'évolution des recettes de fonctionnement repose, comme chaque année, sur **l'augmentation naturelle du produit de la fiscalité directe**, et ce d'autant plus dans un contexte inflationniste où la collectivité a fait le choix de **maintenir le bouclier tarifaire qu'elle avait mis en place en 2023**. Comme indiqué précédemment, du fait de l'évolution envisagée au titre des bases fiscales (+3,9% au titre de la revalorisation prévue dans le projet de loi de finances et de +5% au titre de la progression de la population et de la projection des logements livrés en 2023), le produit de la taxe foncière devrait augmenter de 1917 K€ **sans augmenter les taux d'imposition**.

Pour autant, cette augmentation du produit de la taxe foncière est en partie **amoindrie par une diminution significative du produit des droits de mutation**, directement impactés par le ralentissement du marché immobilier cumulé à la difficulté des ménages d'emprunter dans un contexte de remontée des taux bancaires et d'inflation. Au BP24, la prévision des droits de mutation a

été fixée à 1,3 M€ (correspondant au réalisé 2023) contre 1,75 M€ en 2023, soit une perte de plus de 450 K€.

En parallèle, la Ville poursuit ses recherches systématiques de financements extérieurs, en valorisant ses dépenses en répondant à des appels à projets, et en diversifiant le panel de ses financeurs extérieurs. En effet, même si la collectivité est déjà bien aguerrie à l'exercice de l'optimisation de ces recettes, elle dépose chaque année des dossiers auprès de partenaires récurrents comme par exemple la CAF sur le fonctionnement courant d'un certain nombre de services, ou encore le Département et la Région. Ces recettes représentent 3,73 M€ en 2024 contre 3,58 M€ en 2023.

S'agissant de l'investissement, elle entend également déposer les dossiers suivants auprès de :

- **La Préfecture au titre de la DSIL** sur le dossier de l'école du Bas Pays **et du fonds vert** sur le dossier de la stratégie paysagère de la rue du Docteur Parat. Ces demandes de subventions, non inscrites pour le moment au BP24, portent sur des dépenses respectivement à hauteur de 4,5 M€ pour l'école et 370 k€ pour la stratégie paysagère.
- **La MGP avec d'une part le fonds des équipements structurants** qui doivent être des projets d'envergure avec un intérêt métropolitain, **et d'autre part, le fonds « Innover dans la Ville »**. Le premier fonds pourrait être fléché sur le projet du stade paysager au regard de ses enjeux et de son positionnement. Pour le second, il s'agirait de compléter le financement de la Fabrique de l'Emancipation dont les financements s'élèvent déjà à plus de 50%. Cette demande de subvention si elle était accordée, permettrait peut être ainsi d'atteindre le plafond des 80% subventionnable. Enfin **la MGP sera également sollicitée dans le cadre du financement des JOP**, qui pourrait atteindre entre 35 et 40% du montant des dépenses.
- De plus, au regard des projets structurants majeurs que sont l'école au Bas Pays et le projet du stade paysager, il pourrait être envisager de signer avec la Région **un Contrat d'Aménagement Régional (CAR)**. Des contacts ont été initiés en ce sens et font l'objet d'un travail préalable.
- De même, le projet des quartiers fertiles sur Gagarine et le festival des transitions alimentaires ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la **Fondation Carasso** dans le cadre de l'appel à projets « Nourrir l'avenir » dont un volet porte sur la justice alimentaire.

NB : Une fois ces dossiers instruits par les instances compétentes, ils pourront ensuite être inscrits en décision modificative.

2/ Rationaliser au mieux les dépenses sans obérer la capacité à agir des services compte tenu de l'évolution de l'offre de services et la fréquentation importante des équipements municipaux

Cette maîtrise de la section de fonctionnement passe en premier lieu par celle des dépenses de personnel, qui constitue pour toutes les communes le premier poste de dépense. En effet, même si les dépenses de la masse salariale vont augmenter de 1,7 M€ entre 2023 et 2024, il est important de rappeler que cette augmentation est liée pour 561 k€ au poids des mesures exogènes RH (cf supra) et pour 274 k€ à l'effet mécanique du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 1%. Cette évolution de +5,14% est cependant moindre que l'évolution de la population (+5,43%) cumulée avec l'inflation

(+2,6%). En réalité, compte tenu des facteurs exogènes et des postes créés au regard de taux d'encadrement réglementaire, la part de l'augmentation liée aux choix politiques se limite donc principalement aux dépenses afférentes aux titres restaurant pour les agents à compter du 1^{er} septembre 2024, soit 0,5% des 5,14% d'augmentation prévue en 2024.

Dans une moindre mesure, l'autre poste de dépense qui a fortement évolué dans la plupart des collectivités reste **celui lié aux frais financiers**. En effet, dans un contexte de grande volatilité des marchés bancaires, les taux ont été multipliés en moyenne par 2,5 en moins de 2 ans. Aussi, grâce à une réduction de plus de 30% de son encours de dette en 3 ans et à la non-mobilisation de ses emprunts depuis 2 ans, la Ville a ainsi été moins exposée qu'elle n'aurait du l'être. Toutefois, la présence des emprunts toxiques constitués de longue date et non renégociables pèsent encore fortement sur les frais financiers. C'est la raison pour laquelle les prévisions budgétaires sont tout de même en hausse de 362 k€.

D'autres facteurs exogènes contribuent également à l'augmentation de ces dépenses, sans constituer des choix politiques. On retrouve notamment :

- **L'augmentation des frais de restauration versés au Siresco** (dont la nouvelle dénomination est « Tables communes », à la fois compte tenu de l'effet volume lié à l'augmentation des effectifs scolaires, mais aussi par l'effet de la révision de ses tarifs. Cela représente globalement une hausse des tarifs anticipée de 5% soit environ 125 k€ de dépenses nouvelles, hors effet volume estimé à 4% pour les repas scolaires et à 10% pour les repas extrascolaires.
- **La révision du marché Sepur** relative à la propreté urbaine, qui passe de 2,40 M€ à 2,63 €, soit une hausse de +230 K€ correspondant à une plus grande surface linéaire entretenue.
- **La revalorisation annuelle de la participation des collectivités au budget de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris**. Ce budget s'élève à 712 k€ en fonctionnement (contre 628 k€ en 2023) et 125 k€ en investissement (contre 106 k€ en 2023), ce qui représente une hausse de +14%, soit un montant total supplémentaire de 103 k€ en plus sur le budget 2024.
- L'année 2024 est également une année exceptionnelle de part la tenue de cet événement sportif international que sont **les JOP**. Même si la Ville a souhaité faire de ce projet une opportunité pour réfléchir à une offre globale et diversifiée en termes de politiques publiques, elle a également souhaité valoriser ses actions de proximité avec la population pour en faire un événement à la portée de tous. Au final, les prévisions budgétaires pour cette opération ont été estimées à 245 k€ en dépenses et à 195 k€ en recettes, soit un reste à charge de 50 k€.

Toutefois, au-delà de ces dépenses incontournables, **d'autres dépenses de fonctionnement ont été le fruit de volontés politiques fortes et ambitieuses**. C'est notamment le cas autour de la politique sociale et solidaire avec une augmentation significative de la subvention versée au CCAS. C'est aussi la poursuite du développement des moyens alloués aux acteurs locaux et à la démocratie locale, ou encore la mise en valeur d'une programmation événementielle qui s'intensifie.

3/ Le développement de la politique sociale de proximité et des moyens alloués aux acteurs locaux

Tout d'abord, **concernant la subvention attribuée au CCAS**, une forte augmentation est envisagée pour permettre de répondre à des besoins croissants de la population. Cette évolution comprend d'une part une hausse de 15 k€ des secours d'urgence attribués aux plus démunis, mais aussi une hausse des animations et des séjours proposés aux seniors à hauteur de 56 k€. Cependant, les recettes encaissées 2023 ayant été moindres que les prévisions, un ajustement a été également nécessaire sur ce point. C'est la raison pour laquelle le montant de la subvention versée au CCAS passerait de 270 k€ en 2023 à 484 k€ en 2024, soit une augmentation de + 79% sous l'effet cumulé de la hausse des dépenses et d'une baisse des recettes.

En parallèle, et conformément aux engagements politiques de doubler le montant des moyens financiers alloués aux associations d'ici la fin du mandat, la Ville poursuit ses efforts. Avec les inscriptions budgétaires 2024 en hausse de +35 k€, **les subventions attribuées à tout le secteur associatif auront augmenté de +80% depuis 2021**. Ces efforts financiers ne tiennent pas compte par ailleurs d'autres moyens qui contribuent aussi pleinement à l'accompagnement fait par la collectivité pour ses actions de proximité et de terrain. Il s'agit notamment de la création du poste de chargé de mission Vie associative à la toute fin de l'année 2023 qui vient ainsi compléter les actions déployées par la chargée de mission Démocratie locale (lister si besoin les différentes actions ?).

Cet accompagnement du secteur associatif local se concrétise enfin par **la création d'une Maison de l'engagement dans le secteur de Gagarine**. Elle sera située au-dessus de la salle polyvalente prévue dans le quartier, au premier étage. Pour l'année 2024, une première phase d'études et de travaux a été programmée à hauteur de 900 k€, avec une livraison escomptée pour le premier semestre 2025.

Conclusion

2024 est donc pour la ville de Romainville et sa majorité municipale l'année de la maturité, de la consolidation et de la réalisation.

Maturité d'abord, dans la maîtrise des grands indicateurs budgétaires qui permettent à la ville de ne pas subir des choix difficiles, mais bien d'être proactive dans la mise en œuvre concrète du projet politique de cette mandature. Maturité dans la maîtrise ses dépenses de fonctionnement d'abord, tout en ayant opéré un rattrapage nécessaire en termes de capacité à agir du service public, en pérennisant le bouclier tarifaire pour les usagers et sans augmenter les impôts fonciers. Maturité dans la gestion de l'endettement ensuite qui permet en 2024 de lancer une ambitieuse politique d'investissement public pour répondre aux importants besoins d'une population grandissante, en garantissant un endettement par habitant inférieur à celui de 2020.

2024 sera ensuite le budget de la consolidation des nouvelles orientations engagées depuis 2020. Depuis 3 ans toutes les politiques publiques ont été réinterrogées à l'aune des besoins sociaux des habitants pour notre ville. A ce titre, toutes ont été réorientées pour d'une part, les mettre à niveau en termes de densité de service public face à l'explosion démographique et d'autre part, répondre à l'enjeu crucial de l'égalité territoriale, de l'émancipation et du bien vivre ensemble. Avec les derniers ajustements de l'organigramme en 2024, le service public communal sera désormais pleinement en adéquation avec les orientations politiques fortes et ambitieuses de la majorité municipale.

Enfin, 2024 est le budget de la réalisation de notre politique d'investissement. Après avoir construit les outils de planification, avoir développer une stratégie financière de désendettement, la ville est prête à lancer ses grands investissements au service du développement de l'éducation et de la petite enfance, de la jeunesse, de l'émancipation, de l'engagement associatif, du sport et de la transformation écologique de notre ville.